

Rapport du Comité du programme et de la coordination

**Cinquante-septième session
(5-30 juin 2017)**



Nations Unies • New York, 2017



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	5
A. Ordre du jour	5
B. Élection du bureau	6
C. Participation	6
D. Documentation	8
E. Adoption du rapport du Comité	8
II. Questions relatives au programme	9
A. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019	9
Projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (article VII et annexe)	9
Récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019	10
Programme 2. Affaires politiques	11
Programme 10. Commerce et développement	11
Programme 12. Établissements humains	16
Programme 25. Services de gestion et d'appui	19
Programme 28. Sûreté et sécurité	20
B. Évaluation	21
1. Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale	21
2. Évaluation du Département des affaires politiques	26
3. Évaluation de la Commission économique pour l'Europe	28
4. Évaluation de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	30
5. Évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	31
6. Évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	34
7. Évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	36
8. Évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour 2017	39
9. Évaluation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	40

10. Évaluation du Cabinet du Secrétaire général	42
11. Évaluation thématique des commissions régionale	44
12. Examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement	46
13. Examen triennal de l'application des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du programme du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	47
III. Questions de coordination	48
A. Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2016	48
B. Appui du système des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique	50
IV. Rapport(s) du Corps commun d'inspection	55
Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies	55
V. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Comité	56
Annexe	
Liste des documents dont le Comité était saisi à sa cinquante-septième session	58

Chapitre I

Organisation de la session

1. Le Comité du programme et de la coordination a tenu sa session d'organisation (1^{re} séance) le 20 avril 2017 et sa session de fond du 5 au 30 juin 2017 au Siège de l'ONU. Il a tenu au total 15 séances et plusieurs consultations, dont certaines informelles.

A. Ordre du jour

2. L'ordre du jour de la cinquante-septième session, adopté par le Comité à sa 1^{re} séance, est le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
 - a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019;
 - b) Évaluation.
4. Questions de coordination :
 - a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
 - b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-septième session.

Sélection de rapports du Corps commun d'inspection

3. À la 1^{re} séance, le 20 avril, l'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat ([E/AC.51/2017/L.2](#)), soumise en application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et de la résolution [59/267](#) de l'Assemblée générale, l'informant que, à sa cinquante-sixième session, le Comité avait décidé de reporter à sa cinquante-septième session l'examen du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies » ([A/70/686](#)) et de la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ledit rapport ([A/70/686/Add.1](#)). Le Comité a également été informé qu'il n'y avait pas d'autres rapports pertinents du Corps commun d'inspection à lui soumettre pour examen à sa cinquante-septième session.

Programme de travail

4. À la même séance, l'attention du Comité a été appelée sur l'ordre du jour provisoire annoté ([E/AC.51/2017/1](#)) et la note du Secrétariat relative à l'état de la documentation ([E/AC.51/2017/L.1](#)), dans laquelle figurait la liste des documents dont était saisi le Comité.

5. À sa 2^e séance, le 5 juin, l'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat relative à l'état de la documentation révisé ([E/AC.51/2017/L.1/Rev.1](#)), dans laquelle figurait la liste des documents dont était saisi le Comité.

6. À la même séance, le Comité a approuvé son programme de travail, étant entendu que le Bureau y apporterait si nécessaire des ajustements au cours de la session pour tenir compte du rythme auquel avanceraient les travaux.

7. À l'issue de la 2^e séance, la Secrétaire du Comité a tenu des réunions d'information informelles sur les questions d'organisation, la Chef du Service administratif du Département de la gestion sur les questions logistiques, et la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne et le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne sur les questions d'évaluation.

B. Élection du bureau

8. À sa 1^{re} séance, le Comité a élu par acclamation David Stansbury (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) Président du Comité pour la cinquante-septième session.

9. À la même séance, le Comité a élu par acclamation Vadim Pisarevich (Biélorus) Vice-Président du Comité pour la session.

10. À sa 11^e séance, le 9 juin, le Comité a élu par acclamation Rodrigo Otávio Penteado Moraes (Brésil) Rapporteur du Comité pour la session.

11. Les membres du Bureau pour la cinquante-septième session du Comité sont donc :

Président :

David **Stansbury** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Vice-Présidents¹ :

Vadim **Pisarevich** (Biélorus)

Rapporteur :

Rodrigo Otávio **Penteado Moraes** (Brésil)

C. Participation

12. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés au Comité :

Arabie saoudite	Burkina Faso
Argentine	Cameroun
Arménie	Chine
Bangladesh	Cuba
Biélorus	Égypte
Brésil	Érythrée

¹ Aucune candidature n'ayant été présentée pour la vice-présidence revenant aux États d'Afrique et aux États d'Asie et du Pacifique, les sièges sont demeurés vacants à la cinquante-septième session du Comité.

États-Unis d'Amérique	Portugal
Fédération de Russie	République de Corée
France	République-Unie de Tanzanie
Haïti	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Iran (République islamique d')	Sénégal
Iraq	Ukraine
Italie	Uruguay
Namibie	Venezuela (République bolivarienne du)
Pakistan	Zimbabwe
Pérou	

13. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés par un observateur :

Algérie	Kenya
Autriche	Liban
Botswana	Maroc
Chili	Mexique
El Salvador	Paraguay
Espagne	Pologne
Indonésie	République de Moldova
Jamaïque	Suisse
Japon	

14. L'organisation ci-après était représentée en qualité d'observateur : Union européenne.

15. Ont également participé à la session : le Secrétaire général de la CNUCED; la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe; la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne; le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité; le Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement; la Sous-Secrétaire générale et Directrice générale de l'informatique et des communications; le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne; la Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme; la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; le Directeur du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique et Conseiller spécial par intérim; la Directrice du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; et d'autres hauts responsables du Secrétariat.

16. Les rapports ci-après ont fait l'objet d'un examen par vidéoconférence : la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, au titre du programme 10 (Commerce et développement) et du programme 12 (Établissements humains); les rapports du Bureau des services de contrôle interne sur les évaluations de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; la Commission économique pour l'Europe; le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; et le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2016.

D. Documentation

17. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa cinquante-septième session figure à l'annexe du présent rapport.

E. Adoption du rapport du Comité

18. À la 15^e séance, le 30 juin, le Président du Comité a présenté le projet de rapport du Comité ([E/AC.51/2017/L.4](#) et Add.1 à 24) et le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session ([E/AC.51/2017/L.3](#)).

19. À la même séance, avant l'adoption du projet de rapport, le Royaume-Uni a apporté une modification consistant à insérer le paragraphe figurant dans le document [E/AC.51/2017/L.4/Add.18](#) comme paragraphe 23 de la section E du document [E/AC.51/2017/L.4](#).

20. À la même séance, le Comité a adopté le projet de rapport, tel que modifié oralement.

21. À la même séance également, le Comité a adopté le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session et a décidé que celui-ci serait mis à jour en fonction des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017, et par l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.

22. Avant la clôture de la session, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Royaume-Uni, Cuba, Ukraine et République islamique d'Iran. Le Président a formulé des observations finales.

Rôle du Comité du programme et de la coordination

23. Le Comité a réaffirmé son rôle de principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour la planification, la programmation et la coordination. À cet égard, il a décidé que toutes les recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ayant été approuvées dans le présent rapport devraient être mises en œuvre, selon qu'il conviendra, en pleine conformité avec les mandats respectifs des organes concernés.

Chapitre II

Questions relatives au programme

A. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (article VII et annexe)

24. À sa 13^e séance, le 13 juin 2017, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (article VII et annexe) ([A/72/73/Rev.1](#)).

25. Il a été rappelé qu'à sa cinquante-cinquième session, le Comité avait décidé de reporter l'examen des révisions proposées à l'article VII (Évaluation) du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et avait recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de proposer d'autres modifications concernant l'article VII et l'annexe du Règlement et des règles, en tenant compte des résolutions applicables de l'Assemblée. L'Assemblée générale a fait sienne cette recommandation dans sa résolution [70/8](#) du 13 novembre 2015.

26. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le rapport et répondu aux questions posées au cours de son examen par le Comité.

Débat

27. Une délégation a demandé des précisions sur le rôle du Groupe de l'évaluation centrale, mentionné dans le rapport, et a notamment demandé quel rôle il jouait au sein du BSCI. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur la nature des révisions proposées (notant que de nombreuses modifications consistaient en le remplacement du terme « plan à moyen terme » par le terme « cadre stratégique », à l'exception de l'insertion d'un nouvel article 7.4 et a demandé si les révisions avaient été décidées par les organes délibérants (en particulier, les modifications qu'il était proposé d'apporter à l'annexe énoncées en caractères gras à la page 12, à savoir l'ajout de « Département de la gestion », à la page 13, à savoir le remplacement de « les résultats attendus ont été obtenus » par « les objectifs ont été atteints et les réalisations escomptées se sont concrétisées », et à la page 15, à savoir l'ajout de « Idéalement, les indicateurs devraient toujours être stratégiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis d'échéances ». Il a en outre été demandé que le texte des résolutions justifiant les révisions proposées soit communiqué au Comité (à savoir les résolutions [48/218](#), [58/269](#) et [67/236](#), ainsi que celui des versions révisées du Règlement et des règles figurant dans les circulaires [ST/SGB/2000/8](#) et [ST/SGB/2016/6](#)).

28. Plusieurs délégations ont largement appuyé les révisions et ont souligné la nature factuelle de toutes les modifications proposées, notant que celles-ci étaient à l'examen depuis 2013. En outre, les délégations ont accueilli avec satisfaction le projet de révision de la définition du terme « Indicateurs de résultats » dans l'annexe, mais ont indiqué que les indicateurs « devraient toujours » être stratégiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis d'échéances, et non « idéalement » comme proposé. Les délégations ont estimé que la révision tenait compte des demandes que le Comité avait formulées antérieurement concernant la

qualité des indicateurs à inclure dans le cadre de gestion axée sur les résultats en vue de renforcer l'obligation de rendre des comptes du Secrétariat.

29. Plusieurs délégations se sont déclarées quelque peu préoccupées par l'ajout proposé du nouvel article 7.4. Elles ont notamment mis en avant les rapports du BSCI dont le Comité était actuellement saisi sur l'évaluation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et sur l'évaluation thématique des commissions régionales, dans lesquels le BSCI avait tiré des conclusions générales concernant les ressources alors que la portée des évaluations était restreinte. Elles ont également voulu savoir si l'approbation par le Comité du projet de nouvel article 7.4 entraînerait une augmentation du montant des ressources demandées dans ces deux cas et dans des cas futurs.

Conclusions et recommandations

30. **Le Comité a réaffirmé que son rôle était de vérifier que les programmes d'activité de l'Organisation étaient mis en œuvre conformément aux textes adoptés par les organes délibérants et que le Règlement et les règles susmentionnés étaient intégralement appliqués.**

31. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (art. VII et annexe), sous réserve des modifications suivantes :**

Article 7.4

Ne souscrivant pas à la recommandation d'insérer un nouvel article 7.4, le Comité a recommandé de ne pas l'ajouter.

Annexe II

Contrôle de l'exécution

Remplacer la définition de « Contrôle de l'exécution » par la suivante :

Le contrôle de l'exécution est une opération périodique par laquelle le chef d'un département ou d'un bureau s'assure que les produits finals ont effectivement été obtenus, compte tenu des engagements pris à cet égard dans le budget-programme approuvé par l'Assemblée générale.

Récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

32. À ses 12^e et 14^e séances, les 12 et 22 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ([A/72/84](#) et Corr.1 et 2 et [A/72/84/Add.1](#)).

33. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le rapport et répondu aux questions du Comité.

Débat

34. Une délégation a accueilli la présentation du rapport avec satisfaction et demandé si tous les fascicules du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 avaient été communiqués au Comité et si le texte des plans-

programmes biennaux qui y étaient présentés était identique à celui du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 ([A/71/6/Rev.1](#)). Il a été rappelé que, conformément à l'article 5.8 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ([ST/SGB/2016/6](#)), le Comité devait examiner le projet de budget-programme pour vérifier que les textes explicatifs des fascicules du budget-programme étaient identiques au texte du plan-programme biennal, et établir un rapport sur ses travaux.

Conclusions et recommandations

35. **Conformément à la conclusion qu'il a formulée au paragraphe 66 de son rapport sur les travaux de sa cinquante-deuxième session ([A/67/16](#)) et à la résolution [67/236](#) de l'Assemblée générale, le Comité a de nouveau dit qu'il comptait que les indicateurs de succès et les objectifs présentés pour examen dans le plan-programme biennal pour la période 2020-2021 seraient stratégiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis d'échéances.**

Programme 2 Affaires politiques

36. À sa 14^e séance, le 22 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ([A/72/84/Add.1](#)).

37. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le sous-programme et répondu aux questions du Comité.

Débat

38. La création du Bureau de lutte contre le terrorisme et la récente nomination d'un secrétaire général adjoint à la tête du Bureau ont été accueillies avec satisfaction.

39. Une délégation a noté que le programme devrait correspondre à la structure administrative du Bureau. Elle a également noté qu'aucune modification n'avait été apportée au programme, notamment en ce qui concernait les initiatives, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, et demandé si des changements étaient prévus, en particulier de nouvelles initiatives.

Conclusions et recommandations

40. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les modifications qu'il était proposé d'apporter au texte explicatif concernant le programme 2 (Affaires politiques) et qui étaient énoncées dans le rapport du Secrétaire général ([A/72/84/Add.1](#)).**

Programme 10 Commerce et développement

41. À ses 12^e et 13^e séances, les 12 et 13 juin 2017, le Comité du programme et de la coordination a examiné la partie concernant le programme 10 (Commerce et développement) du rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à

apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/84 et Corr.1 et 2).

42. Le Secrétaire général de la CNUCED a présenté le programme et répondu aux questions qui ont été posées lors de son examen par le Comité.

Débat

43. Les délégations ont constaté avec satisfaction que les modifications avaient été apportées au programme 10 (Commerce et développement) dans le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1) et que des mesures avaient été prises pour rationaliser les travaux de la CNUCED et pour la rendre plus souple face aux besoins des États membres.

44. Certaines délégations ont jugé bienvenu et approuvé le fait que le programme et ses ressources aient été harmonisés avec le Maafikiano de Nairobi, document final de la quatorzième session de la CNUCED, et que le programme soit axé sur l'intégration régionale. Certaines délégations se sont félicitées de ce qu'il ait été proposé de faire correspondre les ressources de la CNUCED avec l'objectif consistant à aider les pays en développement à réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une d'elles a souligné qu'il importait de faciliter l'intégration des petites et moyennes entreprises dans la chaîne de valeur mondiale. Une délégation a salué le rôle de la CNUCED, dont l'appui aux pays en développement et aux économies en transition est fondamental, en insistant en particulier sur le renforcement de la coopération avec l'Union économique eurasiennne.

45. Certaines délégations ont accueilli favorablement les efforts accrus qu'a faits la CNUCED pour s'assouplir et s'alléger et, à cet égard, souligné qu'il importait de créer un mécanisme d'évaluation permettant de montrer que les résultats obtenus étaient conformes aux objectifs de développement durable. Certaines ont exprimé leur déception quant aux indicateurs de succès retenus, qui sont de nature quantitative plutôt que qualitative. Sur ce point, la CNUCED a été priée d'améliorer les indicateurs de succès et la présentation thématique des produits. Une délégation a fait des observations sur la présentation de certains tableaux au chapitre 12 (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (sect. 12) et Corr.1], en particulier le tableau 12.19 sur les produits par catégories, demandant des éclaircissements sur la logique à la base de cette liste et sur les raisons pour lesquelles la quantité, et non pas la qualité, avait été retenue comme critère de mesure des produits et résultats.

46. Une délégation a demandé des explications sur la raison pour laquelle les activités de l'Organisation mondiale du commerce étaient mentionnées dans le paragraphe 14 du rapport du Secrétaire général.

47. En ce qui concerne l'intégration des activités transversales telles que celles touchant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement), dont il est question au paragraphe 16 f) du rapport du Secrétaire général, certaines délégations ont relevé que l'Assemblée générale avait approuvé des postes supplémentaires pour ces activités, mais se sont demandé si, du fait de leur nature transversale, il ne vaudrait pas mieux que ces activités relèvent du Cabinet du Secrétaire général de la CNUCED.

48. Certaines délégations ont demandé des précisions sur ce qui, dans le mandat de la CNUCED, justifiait le renforcement des travaux de celle-ci dans le domaine des statistiques sous la forme indiquée au paragraphe 18 f) du rapport, au titre du sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement). Certaines

d'entre elles ont exprimé des préoccupations quant au mandat de la CNUCED et aux risques de chevauchement d'activités dans le domaine de la dette, les questions liées à la dette semblant rattachées aux activités de la Conférence internationale sur le financement du développement, lesquelles ne leur ont pas paru entrer dans le mandat de la CNUCED ou dans le champ d'application du Maafikiano de Nairobi.

49. Une délégation a pris acte de certaines réductions des ressources demandées dans le budget ordinaire et dit compter que ces réductions, loin de nuire à la qualité de la gestion, favoriseraient la rationalisation de l'utilisation des ressources et contribueraient à la collaboration de la CNUCED avec la communauté des donateurs en vue de la mobilisation de ressources extrabudgétaires.

Conclusions et recommandations

50. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications apportées au descriptif du programme 10 (Commerce et développement) et mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (A/72/84 et Corr.1 et 2) et au chapitre 12 (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (Sect. 12) et Corr.1], sous réserve des modifications suivantes :

Paragraphe 6

Remplacer la deuxième phrase par : « Par son action en faveur d'une mondialisation axée sur le développement, la CNUCED facilitera l'exécution du programme mondial de développement, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et, le cas échéant, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et aidera les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement, notamment l'élimination de la pauvreté, à améliorer les conditions de vie de leurs citoyens, à tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation et relever les défis qu'elle pose et à contribuer à la réalisation de tous les objectifs de développement durable pertinents. »

Remplacer la dernière phrase par : « Il importe de conduire les études nécessaires et d'apporter l'assistance technique requise pour répondre aux besoins particuliers en matière de développement qu'ont les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que pour remédier aux difficultés que connaissent spécialement les pays à revenu intermédiaire, conformément au Maafikiano de Nairobi et à d'autres mandats. »

Paragraphe 9

Remplacer la seconde phrase par : « Dans un monde interdépendant où l'obtention de résultats durables qui profitent à tous passe par une action collective et multilatérale, elle a un rôle essentiel à jouer au sein du système des Nations Unies s'agissant de créer le consensus autour d'une mondialisation davantage axée sur le développement, qui peut contribuer à la promotion du développement durable, à la transformation structurelle de l'économie grâce à l'accroissement des capacités productives, à la gestion durable de la dette, à la création d'emplois, à

l'élimination de la pauvreté ainsi qu'au renforcement du multilatéralisme. »

Paragraphe 14

Ajouter un nouveau paragraphe, libellé comme suit, après le paragraphe 14 :

Dans le domaine de la statistique, la CNUCED continuera d'aider les pays qui le demanderont à améliorer la compilation et la diffusion de statistiques officielles et à publier des données très variées, dont les produits statistiques actuels de la CNUCED, afin de faciliter la prise de décisions.

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

Stratégie

Paragraphe 16 c) iv)

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

Les questions liées à la dette, dont le Système de gestion et d'analyse de la dette, et la promotion de politiques favorisant les emprunts et les prêts souverains responsables, complétant ainsi le travail accompli par d'autres parties prenantes, selon qu'il conviendra;

Paragraphe 17 b)

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

Réalisation de travaux de recherche et d'analyse sur les questions liées à la dette, dont le Système de gestion et d'analyse de la dette, et promotion de politiques favorisant les emprunts et les prêts souverains responsables, complétant ainsi le travail accompli par d'autres parties prenantes, selon qu'il conviendra;

Paragraphe 17 i)

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

Réalisation de travaux de recherche et d'analyse sur les tendances et perspectives de la coopération Nord-Sud ainsi que de l'intégration et de la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, dans les domaines du commerce, de la finance, de l'investissement et de la technologie;

Paragraphe 17 j)

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

Évaluation, y compris grâce à des travaux de recherche et d'analyse menés régulièrement, de la manière dont la coopération et les partenariats dans le domaine du développement, y compris la coopération Nord-Sud et la coopération Sud-Sud, peuvent contribuer encore plus à la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays en développement et promotion de cette coopération et de ces partenariats;

Paragraphe 18

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

Dans le cadre de son mandat, la CNUCED s'attachera à :

- a) Continuer de fournir des informations et des statistiques relatives à divers domaines et indicateurs statistiques sur le commerce, l'investissement, la dette, la macroéconomie, la finance, la soutenabilité de la dette, la mondialisation et le développement durable;**
- b) Améliorer la qualité de ses statistiques grâce à l'adoption du cadre des Nations Unies relatif à l'assurance de la qualité des statistiques afin de s'assurer que les meilleures normes internationales soient respectées et que ses produits statistiques répondent tous aux mêmes normes de qualité;**
- c) Contribuer aux activités de recherche et développement par la fourniture en temps voulu de statistiques de haute qualité et la diffusion de conseils et d'avis spécialisés sur les statistiques;**
- d) Faciliter les échanges d'informations sur les principales questions de développement grâce à la diffusion gratuite de divers produits statistiques adaptés à différents publics, en rendant les principales informations accessibles à tous, indépendamment du niveau de compétence en matière de statistique;**
- e) Fournir une assistance technique et des programmes de renforcement des capacités destinés aux statisticiens, aux responsables gouvernementaux, aux universitaires et aux décideurs des pays en développement et des pays en transition, en coordination et en coopération avec les partenaires concernés;**
- f) Fournir un appui aux mesures prises par les pays en développement et par les pays en transition afin d'améliorer leurs systèmes nationaux de statistique et les compétences statistiques en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales spécialisés en statistique.**

Sous-programme 2**Investissements et entreprises****Stratégie***Paragraphe 20 d)*

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

Soutenir les efforts faits par les pays en développement, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à revenu intermédiaire, au vu de leurs besoins, pour développer les moyens de production et la compétitivité des entreprises sur le plan international, en coopération avec le Centre du commerce international;

Sous-programme 3
Commerce international et produits de base

Stratégie

Paragraphe 23 i)

Dans la version anglaise, supprimer « enhancing ».

Sous-programme 4
Technologie et logistique

Stratégie

Paragraphe 26 m)

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

Contribution, en tant que membre du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et en tant que secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, à la mise en œuvre des volets du Programme 2030 qui concernent la science, la technologie et l'innovation, y compris le Mécanisme de facilitation des technologies et la création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

Sous-programme 5
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

Stratégie

Paragraphe 28

Dans la cinquième phrase, rétablir la formulation originale, telle qu'approuvée dans le document intitulé « Plan-programme biennal et priorités pour la période 2018-2019 » ([A/71/6/Rev.1](#)), à savoir : « Il aidera tous les bénéficiaires à assurer leur diversification économique et leur transformation structurelle. »

Programme 12
Établissements humains

51. À ses 12^e et 13^e séances, les 12 et 13 juin 2017, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ([A/72/84](#) et Corr.1 et 2).

52. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le programme et répondu aux questions du Comité.

Débat

53. Il a été demandé si les modifications qu'il était proposé d'apporter au plan-programme biennal pour 2018-2019, en particulier à la stratégie, avaient été examinées et approuvées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Une délégation a fait valoir qu'il faudrait inclure des références plus précises aux mandats, résolutions et documents issus de conférences internationales telles que la Conférence des Nations

Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), lesquelles justifiaient les modifications qu'il était proposé d'apporter au plan-programme biennal approuvé pour la période 2018-2019 ([A/71/6/Rev.1](#)).

54. Concernant le cadre de gestion axée sur les résultats, une délégation a souligné que les indicateurs de succès proposés ne rendaient pas clairement compte des incidences des activités du programme. En particulier, au lieu d'objectifs de référence concrets comme des pourcentages ou des chiffres précis, il n'était fait mention que d'un « nombre accru », ce qui selon la délégation ne permettait pas une évaluation satisfaisante des activités. La délégation a demandé comment il était possible de mesurer la performance en l'absence d'objectifs précis et de réorienter les programmes suivant l'évolution des priorités.

Conclusions et recommandations

55. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les modifications qu'il est proposé d'apporter au descriptif du programme 12 (Établissements humains), et qui sont mentionnées dans le rapport du Secrétaire général ([A/72/84](#) et Corr.1 et 2) et au chapitre 15 (Établissements humains) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [[A/72/6 \(Sect. 15\)](#)], sous réserve des modifications ci-après :

Sous-programme 1

Législation, foncier et gouvernance urbains

Orientation générale

Paragraphe 42

Dans la deuxième phrase de la version anglaise, ajouter « adopted » avant « under the United Nations Framework Convention on Climate Change ».

Remplacer la troisième phrase par la suivante : « ONU-Habitat fournira un appui aux États Membres et à ses autres partenaires, selon qu'il conviendra, aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la réalisation de ses objectifs prioritaires connexes à l'échelle mondiale dans le cadre des sept sous-programmes suivants : »

Paragraphe 50

Remplacer la dernière phrase par la suivante : « Cela pourrait influencer considérablement la réalisation des objectifs de développement sur le terrain. »

Paragraphe 52

Remplacer la première phrase par la suivante : « Au niveau mondial et, s'il en reçoit la demande, y compris si celle-ci entre dans le cadre de son mandat ou des résolutions sur la question, aux niveaux régional et national, ONU-Habitat jouera un rôle de coordination et collaborera avec les fonds, organismes et programmes des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par les gouvernements. ».

Stratégie***Paragraphe 56 b)***

Remplacer la dernière phrase par la suivante : « Dans le cadre du Réseau mondial d'outils fonciers et en lien avec les projets sur le terrain d'ONU-Habitat, le sous-programme facilitera l'adoption de politiques et d'outils dans des domaines d'action prioritaires, notamment l'administration et la réglementation des marchés fonciers; la mise en place de registres fonciers et de mécanismes de gestion des terres inclusifs et adaptés; des dispositifs locaux, infranationaux et nationaux permettant de gérer les questions relatives à la propriété foncière; la mise en place de systèmes de financement améliorés fondés sur les terres et de stratégies inclusives de distribution et d'attribution des terres; l'utilisation de la réaffectation des terres en tant que moyen d'élargir l'espace public, de construire des logements et d'améliorer l'aménagement des villes; l'adoption d'outils visant à garantir la sécurité des droits fonciers des femmes et des personnes les plus vulnérables; ».

Sous-programme 3**Économie urbaine et finances des collectivités municipales****Stratégie*****Paragraphe 61***

Remplacer la première phrase par la suivante : « Le sous-programme consiste à aider les autorités locales, infranationales et nationales à adopter ou à mettre en œuvre des politiques et des stratégies solidaires visant à stimuler une croissance économique et un développement qui profitent à tous, à offrir à tous un accès aux débouchés économiques, notamment aux jeunes, aux femmes et aux personnes les plus vulnérables, et à améliorer les finances des municipalités. ».

Sous-programme 4**Services urbains de base****Stratégie*****Paragraphe 63 a)***

Remplacer la troisième phrase par la suivante : « Les efforts seront axés sur le renforcement des capacités techniques et des capacités de gestion des gouvernements et des prestataires de services afin de garantir l'efficacité et l'efficience institutionnelles dans la prestation des services et de fournir des niveaux de services adéquats aux citoyens pauvres, y compris pour ce qui est des écoles et des hôpitaux, la participation, aux niveaux national et infranational, à des mécanismes de réforme des politiques et des secteurs afin d'intégrer les services urbains de base dans les politiques et les pratiques urbaines à l'échelle nationale, en se concentrant sur les citoyens pauvres et sur les personnes les plus vulnérables, et le lancement d'activités de promotion et de réseautage axées sur les services urbains de base. »

Paragraphe 63 b)

Remplacer la cinquième phrase par la suivante : « Des mécanismes de financement favorables aux citoyens pauvres et aux personnes les plus vulnérables seront mis en place. »

Paragraphe 63 c)

Remplacer la dernière phrase par la suivante : « Il tiendra compte des besoins et des priorités des citoyens pauvres et des personnes les plus vulnérables. »

Sous-programme 7

Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines

Stratégie*Paragraphe 69 b)*

Remplacer la deuxième phrase par la suivante : « Dans ce contexte, il diffusera les connaissances les plus fiables, les plus pertinentes, les plus récentes et les plus approfondies sur les questions liées à l'urbanisation durable, notamment dans le cadre de sa contribution au rapport quadriennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. »

Paragraphe 69 c)

Remplacer la dernière phrase par la suivante : « ONU-Habitat concourra, avec ses partenaires et dans le cadre de son mandat, à l'exécution de programmes régionaux de renforcement des capacités, qui faciliteront la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes. »

Programme 25**Services de gestion et d'appui**

56. À ses 12^e et 13^e séances, les 12 et 13 juin 2017, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ([A/72/84](#) et Corr.1 et 2).

57. La Sous-Secrétaire générale et Directrice générale de l'informatique et des communications a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Débat

58. Certaines délégations ont salué la proposition du Secrétaire général et l'esprit d'initiative dont il a fait preuve dans le domaine de l'informatique et des communications. Une délégation a félicité le Secrétariat pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer afin de regrouper les moyens informatiques et les moyens de communication et accroître la collaboration dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie informatique et communications.

59. Certaines délégations ont souligné qu'il importait d'élaborer des systèmes informatiques et des systèmes de communication robustes compte tenu de la nécessité d'utiliser les ressources de manière transparente et efficace et de disposer d'une gouvernance efficace. Une délégation a relevé les progrès considérables accomplis à cet égard, notamment le renforcement de la collaboration entre le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions, et a souligné qu'il importait d'établir un meilleur système de mesure des performances qui permette de rendre compte de la présentation en temps voulu des

documents ainsi que des voyages en avion et de mieux évaluer les services de visioconférence. Concernant les voyages en avion, des précisions ont été demandées sur la manière dont ces systèmes de mesure pourraient être encore améliorés pour être appliqués plus largement.

60. Une délégation a noté que les réalisations escomptées énoncées dans le rapport étaient calquées sur celles du Secrétariat pour l'exercice biennal 2018-2019. Une autre délégation a fait observer que, de manière générale, on n'accordait pas suffisamment d'attention aux effets et résultats au sein de l'Organisation et l'on se concentrait davantage sur les entrants et les produits. Elle a demandé ce qui pourrait être fait pour définir clairement les incidences.

61. Une délégation a noté que le transfert des fonctions proposé dans le rapport s'inscrivait dans le cadre des mandats existants. Une autre délégation a demandé des précisions sur les passages qu'il était proposé de supprimer dans le sous-programme 3 (Appui aux bureaux extérieurs) du programme 28 (Sûreté et sécurité), qui ne semblaient pas correspondre à ceux qu'il était proposé d'ajouter dans la composante 4 (Mise au point d'applications et de sites Web et appui y afférent) du sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques dans les domaines de l'informatique et des communications) du programme 25 (Services de gestion et d'appui). Elle a demandé pourquoi ces passages diffèrent et si toutes les fonctions seraient transférées ou si certaines resteraient inscrites au titre du programme 28.

62. Se référant à l'augmentation des ressources demandées au titre du programme, une délégation a noté que celle-ci serait prise en considération dans le cadre de l'examen du budget durant la partie principale de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

Conclusions et recommandations

63. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les modifications qu'il est proposé d'apporter au descriptif du programme 25 (Services de gestion et d'appui), et qui sont mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (A/72/84 et Corr.1 et 2) et au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (Sect. 29E)].**

Programme 28 Sûreté et sécurité

64. À ses 12^e et 13^e séances, les 12 et 13 juin 2017, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/84 et Corr.1 et 2).

65. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a présenté le programme et répondu aux questions qui ont été posées lors de son examen par le Comité.

Débat

66. Certaines délégations ont salué les efforts faits par le Département de la sûreté et de la sécurité pour travailler en étroite collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications et assurer la sûreté du personnel et la sécurité de l'information. Compte tenu des problèmes posés par les différentes formes de danger et les attaques qui ont menacé la sûreté physique et la cybersécurité au Siège

des Nations Unies et hors Siège, il a été demandé dans quelle mesure le Département participait à l'atténuation des risques, en particulier hors Siège, afin de garantir la sécurité de l'information.

67. Quelques délégations ont demandé des éclaircissements sur la différence entre les éléments de langage qu'il était proposé de supprimer du programme 28 (Sûreté et sécurité) du document intitulé Plan-programme biennal et priorités pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1) et ceux qu'il était proposé d'ajouter au programme 25 (Services de gestion et d'appui). Du fait des modifications apportées au sous-programme 3 (Appui aux bureaux extérieurs) du programme 28, on a cherché à savoir si la capacité de localiser des membres du personnel et les personnes à leur charge dans tous les lieux d'affectation du monde resterait du ressort du Département de la sûreté et de la sécurité, car cela n'était pas précisé dans la proposition du Bureau.

Conclusions et recommandations

68. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter au descriptif du programme 28 (Sûreté et sécurité), et qui sont mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (A/72/84 et Corr.1 et 2) et au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (Sect. 34)].

B. Évaluation

1. Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale

69. À sa 3^e séance, le 5 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/72/72).

70. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le rapport et a répondu, avec les représentants du BSCI, aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

Débat

71. Les délégations ont noté qu'il était important de procéder à des évaluations de façon continue, car celles-ci assurent une meilleure mise en jeu des responsabilités et renforcent l'efficacité, l'efficacité, l'apprentissage et la prise de décisions à l'échelle du Secrétariat, et elles ont accueilli avec satisfaction ce rapport exhaustif. Plusieurs d'entre elles ont repris à leur compte la recommandation qui y est formulée, à savoir qu'il conviendrait d'harmoniser l'échéancier, la planification du programme, la budgétisation et les produits des évaluations, et d'indiquer avec plus de clarté quelle utilisation était faite des budgets alloués à l'évaluation. Une délégation a demandé s'il n'existait pas un risque de chevauchement entre les examens triennaux et les évaluations annuelles. Certaines délégations ont fait savoir qu'elles étaient satisfaites, d'une manière générale, des améliorations apportées aux fonctions d'évaluation dans les bureaux et départements à l'échelle du Secrétariat. Une délégation a toutefois jugé nécessaire qu'un suivi plus visible soit assuré par les bureaux examinés.

72. Plusieurs délégations ont demandé à savoir plus précisément si le BSCI avait communiqué aux entités des directives quant aux améliorations qu'il convenait

d'apporter à leurs rapports. Des éclaircissements ont également été sollicités quant au rôle du BSCI dans le cadre des évaluations, du suivi de l'action menée pour remédier aux lacunes recensées dans le rapport, et sur la capacité du Bureau d'appuyer et de guider les entités afin qu'elles renforcent leurs fonctions d'évaluation respectives. Une délégation a observé que le rapport ne mentionnait que la collecte des données, et non pas leur traitement, et a demandé à savoir de quelle manière on comptait remédier aux limitations dont la liste figure au paragraphe 3 du rapport.

73. S'agissant du tableau 1 du rapport, une délégation a fait observer que la situation d'ensemble s'était améliorée depuis 2015 en ce qui concerne le nombre d'entités ne disposant pas de groupe de l'évaluation et ne menant pas aucune activité d'évaluation, tout en mettant en garde contre les chevauchements d'activités et le gaspillage de ressources dans le cas des départements auxquels était associé un groupe de l'évaluation indépendante dans des lieux d'affectation tels que New York – qui, en l'occurrence, disposait déjà de la présence sur place du BSCI. À cet égard, le Bureau a été encouragé à recenser les gains de productivité possibles, et la nécessité d'un groupe de l'évaluation indépendante a été mise en question. S'agissant du plan de gestion du risque de l'Organisation, la même délégation a souligné qu'une attention plus grande devrait être accordée à la manière dont le Département de la gestion, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) géraient les ressources extrabudgétaires.

74. En référence aux figures IV et V et au paragraphe 12 du rapport, les délégations ont soulevé la question de l'utilisation d'une méthodologie normalisée et du recours au contrôle de la qualité par l'ensemble des entités, s'interrogeant aussi sur les modalités d'élaboration et d'utilisation des critères de sélection, ainsi que sur le suivi dont ils faisaient l'objet dans l'ensemble des entités.

75. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les problèmes examinés à l'alinéa d) du résumé et à la section D du rapport, notamment la différence de 90 % ou plus qui a été constatée entre les ressources allouées aux auto-évaluations discrétionnaires et les coûts de la production des rapports d'évaluation dans 13 entités, ce qui semble attester l'imprécision des budgets communiqués et l'inclusion d'activités qui ne se traduisent pas par la production de rapports d'évaluation, mais qui sont menées à l'aide des crédits prévus pour les auto-évaluations discrétionnaires. Les délégations ont demandé de quelle manière le BSCI avait remédié au décalage entre les ressources allouées et les dépenses effectivement consacrées aux évaluations, afin de garantir une meilleure adéquation à l'avenir.

76. En référence au paragraphe 21 du rapport, une délégation a demandé s'il serait possible d'obtenir avant 2019, par exemple au cours de la première reprise de la session de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, en mars 2018, des informations au sujet de l'incidence des principes directeurs révisés – publiés à l'intention des interlocuteurs spécialistes du budget et de l'évaluation – sur les règles à suivre pour rendre compte des crédits alloués à l'évaluation; en effet, ces informations viendraient alors éclairer l'examen par l'Assemblée des diverses initiatives de réforme des opérations de maintien de la paix et de la gestion du maintien de la paix que le Secrétaire général s'apprêtait à soumettre à l'Assemblée.

77. Un certain nombre de délégations ont fait part de leur préoccupation quant à la qualité et à l'incidence des rapports d'évaluation (notamment les limites imposées à la formulation de recommandations en termes de nombre de pages) et elles ont noté en particulier qu'une forte proportion des recommandations issues d'évaluations

était impossible à mettre en œuvre, comme indiqué au paragraphe 16 du rapport. À cet égard, les délégations ont demandé des précisions à divers titres : pourquoi certaines recommandations étaient-elles considérées comme inapplicables? Portaient-elles sur des programmes ou sur des sous-programmes? Quelles mesures était-il possible de prendre pour remédier à ce problème? Certaines délégations ont également noté qu'une forte proportion des recommandations n'était pas appliquée et ont demandé si le faible taux de mise en œuvre était un problème commun à toutes les entités ou si certaines d'entre elles étaient davantage concernées que d'autres.

78. Rappelant le paragraphe 28 du rapport, qui concerne l'élaboration de recommandations exploitables, une délégation a observé que la nature peu contraignante des recommandations mettait en question leur valeur ainsi que l'utilité et l'incidence des rapports, ce qui compromettait la fonction d'évaluation dans son ensemble, et elle a demandé si un plan d'action réaliste avait été établi afin d'améliorer la mise en œuvre des recommandations. Une autre délégation a demandé si l'approche participative évoquée au paragraphe 27 du rapport rendait les évaluations plus fructueuses et plus utiles.

79. Certaines délégations ont déclaré que les politiques et rapports d'évaluation devraient selon elles tendre vers l'accomplissement des objectifs de développement durable. À ce titre, une délégation a mentionné la réunion du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, tenue à Vienne en mai 2017, qui s'était concentrée sur sept des objectifs.

80. Les délégations ont demandé des précisions quant aux entités qui n'avaient pas pratiqué d'activités d'évaluation au cours de l'exercice biennal et à celles qui n'étaient toujours pas dotées de politique en la matière. Citant le paragraphe 22 du rapport, sur la pratique limitée de l'évaluation dans certaines entités, une délégation a souligné que six entités n'avaient pas remis de rapport bien qu'elles aient reçu des crédits pour mener une évaluation, ajoutant qu'il était nécessaire d'améliorer le mécanisme existant pour remédier à cette défaillance et garantir l'accomplissement des produits escomptés. Une autre délégation a fait observer que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) avait procédé à des évaluations avec des ressources limitées et, citant en exemple cette bonne pratique, a demandé si d'autres entités pourraient le suivre. Sur la base de cette observation, une autre délégation a demandé s'il existait une recommandation unique qui soit applicable aux dépenses à engager pour la préparation de telles évaluations. Certaines délégations ont apprécié les efforts déployés par le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne pour obtenir que six entités se dotent d'une politique d'évaluation – notant qu'il était important que les hauts responsables apportent leur appui à l'instauration d'une culture de l'évaluation à l'échelle de l'Organisation; pour faire en sorte que tous les bureaux impliqués agissent de façon coordonnée. Une délégation a demandé des renseignements quant aux mesures prises par le Cabinet du Secrétaire général aux fins du renforcement des activités d'évaluation.

81. Certaines délégations ont regretté la mention dans le rapport des personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées, présentées comme une population vulnérable ou comme des « personnes ayant des besoins spécifiques », en insistant sur le fait qu'il n'existe pas de consensus sur cette question. Elles se sont alarmées de constater que des activités non consensuelles étaient exécutées, ainsi que de l'emploi d'expressions non consensuelles dans les rapports soumis au Comité du programme et de la coordination. Certaines délégations ont noté que l'expression LGBT était employée d'un commun accord à

l'ONU, comme en témoignaient les résolutions 17/19, du 17 juin 2011, 27/32, du 26 septembre 2014, et 32/2, du 30 juin 2016, du Conseil des droits de l'homme.

82. Pour ce qui est de la section V du rapport, concernant la qualité d'ensemble des rapports et une sélection de résultats dans les évaluations produites en 2014-2015, une délégation a demandé de quelle manière la notation des rapports pourrait être améliorée, pourquoi un déficit de qualité était observé et quelle était la nature des déficiences systématiquement relevées dans les rapports qui n'étaient pas jugés excellents. S'agissant plus particulièrement du tableau 2 de cette section, la même délégation s'est inquiétée de ce que nombre de sous-programmes ne soient pas inclus dans les rapports d'évaluation produits en 2014-2015 et a demandé à savoir pourquoi c'était le cas. Citant le paragraphe 37 de cette même section, une délégation a demandé des éclaircissements au sujet de l'expression « Développement de l'Afrique » : faisait-elle référence aux bureaux sis dans la région ou à des considérations d'ordre plus général concernant l'Afrique?

83. Évoquant la figure XII du rapport, sur la répartition des rapports d'évaluation par domaine d'action prioritaire (2014-2015), une délégation a noté que la proportion des évaluations intéressant la paix et la sécurité, et notamment les opérations de maintien de la paix (qui avaient fait dans le passé l'objet d'évaluations dont les résultats avaient été mis à la disposition du Comité pour examen), était plus faible que celle des évaluations intéressant d'autres domaines, d'où sa crainte que la répartition des activités d'évaluation à l'échelle du Secrétariat ne soit pas proportionnelle au degré de risque élevé associé aux activités du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions dans les évaluations du risque menées par le BSCI. Une délégation a demandé des éclaircissements quant aux domaines prioritaires pour l'évaluation – comme le développement de l'Afrique, les questions relatives à la paix et à la sécurité, les droits de l'homme, les atteintes et l'exploitation sexuelles et la parité des sexes – et a observé qu'il serait plus utile de présenter une palette plus diversifiée de résultats positifs, mixtes et négatifs sur la base des rapports d'évaluation, ajoutant qu'une approche plus analytique des rapports présentant un résultat négatif aurait pour effet d'accroître l'efficacité et la performance d'ensemble.

Conclusions et recommandations

84. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve la recommandation contenue au paragraphe 63 du rapport du BSCI, sur le renforcement du rôle de l'évaluation et l'application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/72/72).**

85. **Le Comité a noté avec appréciation que la plupart des entités confiaient la fonction d'évaluation à un groupe de l'évaluation spécialisé, que le nombre d'entités ayant adopté une politique et un plan d'évaluation avait augmenté et qu'une filière de remontée de l'information directe entre le groupe de l'évaluation et le chef avait été mise en place dans nombre d'entités.**

86. **Le Comité s'est dit préoccupé qu'une forte proportion de recommandations figurant dans les rapports d'évaluation ne soit pas applicable et il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire en sorte que les recommandations formulées dans les rapports d'évaluation soient applicables et que les résultats des évaluations soient exploités tant pour la mise en œuvre des priorités de programme que pour l'établissement des demandes de crédits.**

87. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire un meilleur usage des compétences internes pour la réalisation des évaluations dans les diverses entités du Secrétariat, en particulier les compétences disponibles dans les organes de contrôle interne et externe – notamment le BSCI, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection.

88. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire d'améliorer la qualité de l'évaluation et a noté que le BSCI avait relevé de bonnes pratiques, comme le choix d'un calendrier stratégique et l'approche participative de l'évaluation.

89. Le Comité a de nouveau recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des mesures concrètes pour renforcer l'adhésion des hauts responsables aux activités d'évaluation ainsi que la culture de l'évaluation et la transparence à l'échelle de l'Organisation. Il a souligné qu'il était important de veiller à ce que les contrats des hauts responsables soient assortis d'objectifs et d'outils de mesure de la performance adéquats afin que les activités prescrites soient exécutées conformément aux règles et règlements pertinents et de telle sorte que la fonction d'évaluation soit dûment prise en considération dans le cadre de l'évaluation et de la notation de ces hauts fonctionnaires.

90. Le Comité a souligné que l'évaluation était une fonction essentielle pour l'adoption des décisions budgétaires, car elle contribue non seulement à l'amélioration de l'élaboration et de l'exécution des programmes mais aussi à la formulation de directives de politique générale, ainsi qu'à la transparence et à l'utilisation efficiente des ressources aux fins de la mise en œuvre effective des activités intergouvernementales prescrites.

91. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des dispositions complémentaires pour renforcer les fonctions d'évaluation – mise en place de structures d'évaluation dans les entités du Secrétariat qui en sont actuellement dépourvues; suivi des plans de travail en matière d'évaluation; perfectionnement des compétences du personnel en matière d'évaluation.

92. Le Comité a souligné que la fonction d'évaluation, en particulier d'auto-évaluation, était un outil de gestion essentiel et qu'il incombait aux responsables de haut niveau d'utiliser l'évaluation pour améliorer les résultats.

93. Le Comité s'est dit préoccupé qu'une forte proportion de sous-programmes n'ait pas fait l'objet de rapports d'évaluation en 2014-2015 et qu'un nombre très limité d'évaluations ait été consacré à certains domaines prioritaires, comme la justice et le droit, ou encore le désarmement.

94. Le Comité a décidé qu'il se pencherait à sa cinquante-huitième session, en 2018, sur les examens triennaux relatifs à la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations menées en 2015 dans les entités suivantes : HCR, ONU-Femmes, CNUCED, Centre du commerce international, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et ONU-Habitat.

95. Le Comité a décidé d'examiner les évaluations des entités suivantes à sa cinquante-neuvième session, en 2019 : Bureaux respectifs du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants;

Département de l'information; Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences; Bureau des affaires de désarmement; Département de la gestion; HCR; Bureau des affaires juridiques; Programme des Nations Unies pour l'environnement.

2. Évaluation du Département des affaires politiques

96. À sa 7^e séance, le 7 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation du Département des affaires politiques ([E/AC.51/2017/6](#) et Corr.1).

97. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants du BSCI et du Département des affaires politiques, aux questions du Comité.

Débat

98. Les délégations ont remercié le BSCI de son rapport d'évaluation, dont la qualité et la perspicacité ont été mentionnées à plusieurs reprises, en particulier à la lumière des difficultés inhérentes à l'évaluation des travaux du Département, qui sont de nature hautement qualitative. Les délégations ont souscrit aux recommandations qui figurent dans le rapport, citant expressément les recommandations 1 et 3. Une délégation a engagé le Département à mettre en œuvre ces recommandations dans les limites des ressources disponibles. Une délégation s'est renseignée sur la périodicité des évaluations et les raisons pour lesquelles les travaux du Département n'avaient pas été évalués depuis 2008, sachant que celui-ci se trouvait en tête de liste de l'analyse des risques entreprise par la Division de l'inspection et de l'évaluation (voir [E/AC.51/2017/6](#), par. 1).

99. Les délégations ont également félicité le Département de ses travaux, en particulier de ses bons offices et de ses activités de médiation et de prévention des conflits sur le terrain, et souligné l'importance du mandat du Département et du rôle de conseil qu'il joue auprès du Secrétaire général dans sa mission de bons offices, notamment dans le domaine des droits de l'homme. Une délégation a demandé si l'on avait une idée précise de l'efficacité et de l'efficience de l'appui fourni par le Département, compte tenu de la difficulté d'analyser ses procédures en matière de respect du principe de responsabilité. Une délégation a fait observer que le Département se heurtait à des difficultés structurelles dans l'exercice de son mandat et s'est félicitée des initiatives prévues par le Secrétaire général pour y remédier, notamment celles visant à promouvoir la coïmplantation au sein du Secrétariat et l'évolution des mentalités.

100. Des éclaircissements ont été demandés au Département au sujet de l'augmentation du nombre de conflits dans le monde depuis 1990 et des liens éventuels avec ses travaux (voir [E/AC.51/2017/6](#), par. 8). Une délégation s'est enquis auprès du Département des raisons de l'augmentation du nombre de missions politiques spéciales au cours de la période à l'examen (voir [E/AC.51/2017/6](#), par. 11). À cet égard, l'accent mis sur certaines missions dans le rapport a été remis en question. Une délégation s'est enquis du niveau de collaboration entre ces missions et les autorités nationales et de la manière dont les résultats des missions avaient été évalués. Au sujet de l'appui que le Département avait fourni par le passé aux pays dans lesquels il n'existait pas de mission, une délégation a demandé s'il n'était pas anecdotique de mentionner la République bolivarienne du Venezuela, au paragraphe 25 du rapport, parmi les pays ayant bénéficié de l'appui du Département.

101. Des informations actualisées ont été demandées concernant les mesures que le Département avait prises ou envisageait de prendre pour remédier aux lacunes mises

en lumière dans le rapport. Parmi les domaines dans lesquels des éclaircissements ont été demandés figuraient les lacunes analytiques; l'analyse insuffisante des outils d'alerte rapide et l'absence de plans de retrait; les propositions formulées par le Secrétaire général pour améliorer l'architecture de paix et de sécurité, notamment les recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix; l'insuffisance des mesures prises pour assurer la mise en œuvre du principe de responsabilité sur le terrain (voir [E/AC.51/2017/6](#), par. 51 et 52); la mobilisation des connaissances à l'appui de l'amélioration des résultats; l'absence de parité des sexes, en particulier chez les médiateurs. En ce qui concerne les lacunes analytiques du Département, des questions ont été posées au sujet du partage des analyses politiques avec d'autres départements et avec le Conseil de sécurité. En référence au paragraphe 37 du rapport, une délégation a demandé si la création de l'entité chargée de l'analyse et de la planification stratégique au Cabinet du Secrétaire général contribuerait à remédier aux lacunes analytiques, notamment dans les domaines de l'alerte rapide et de la prévention des conflits. L'importance de l'application du principe de responsabilité et du contrôle des activités menées sur le terrain ayant été réaffirmée, des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'une des conclusions formulées dans le rapport, à savoir l'absence de contrats de mission entre certaines catégories de hauts responsables des missions, et des appels ont été lancés en faveur de l'amélioration des dispositifs d'application du principe de responsabilité. Une délégation s'est enquis des raisons pour lesquelles les femmes étaient sous-représentées à des postes de haut niveau ainsi que des mesures prises pour remédier à ce problème. À cet égard, le Département a été encouragé à redoubler d'efforts pour se rapprocher de l'objectif de parité des sexes.

102. Des préoccupations spécifiques ont été exprimées au sujet des partenariats établis par le Département, en particulier des risques de chevauchements entre les activités de celui-ci et d'autres organismes des Nations Unies dans certains domaines d'appui, notamment ceux dont il a été considéré qu'ils ne relevaient pas de la compétence du Département (par exemple avec les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le domaine des droits de l'homme, comme mentionné au paragraphe 24 du rapport, ou avec celles du Département des opérations de maintien de la paix dans le domaine des opérations de maintien de la paix). Une délégation a soulevé la question des équipes de réserve et des insuffisances recensées dans ce domaine et s'est enquis des mesures que comptait prendre le Département pour y remédier, demandant également s'il convenait de rattacher cette question aux propositions que formulerait le Secrétaire général en matière de paix et de sécurité. Une délégation a demandé un complément d'information sur la portée des partenariats établis par le Département avec des organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, dans le contexte de l'appui fourni aux pays dans lesquels aucune mission n'était implantée (voir [E/AC.51/2017/6](#), par. 32). En référence à l'alinéa d) du paragraphe 6 du rapport, une délégation a demandé des précisions concernant le rôle que jouerait le Département dans l'assistance électorale qui serait fournie aux États Membres.

103. Une délégation s'est dite préoccupée par les causes sous-jacentes des différentes évaluations qu'avaient faites les groupes de parties prenantes (personnel du Département, personnel des missions et conseillers pour les questions de paix et de développement) de l'efficacité du Département, qui sont présentées à la figure V du rapport. En outre, prenant note des informations figurant au paragraphe 31 du rapport et des différents niveaux de gravité attribués aux conflits en cours dans les pays appuyés par le Département, une délégation a exprimé des préoccupations quant aux critères employés par celui-ci pour décider d'apporter son soutien à un pays plutôt qu'à un autre et s'est interrogée sur la raison pour laquelle certains pays

en situation critique ne recevaient pas d'appui, tandis que d'autres en situation peu critique en bénéficiaient.

104. Une délégation s'est enquis de la possibilité, pour le Comité, de formuler à l'intention des États Membres des recommandations visant à remédier aux lacunes identifiées dans le rapport en matière de prise de décisions intergouvernementale, qui causent des difficultés au Département, citant notamment le fait que les mandats du Conseil de sécurité changeaient rarement, comme mentionné dans le rapport. Une délégation a estimé que le Comité ne devrait pas formuler de recommandations à l'intention des États Membres sur des questions ne relevant pas de ses attributions.

105. Une délégation s'est dite préoccupée de la fréquence à laquelle le BSCI prévoyait d'évaluer les travaux du Département à l'avenir, faisant remarquer que celui-ci se trouvait en tête de liste de l'évaluation des risques que le Bureau avait présentée au Comité à sa réunion informelle du 5 juin 2017. Une délégation s'est interrogée sur la portée des consultations entre le BSCI et les gouvernements hôtes au cours de la phase initiale de l'évaluation, compte tenu en particulier de l'objet de celle-ci, et a exprimé le souhait de collaborer plus étroitement avec l'équipe avant et pendant l'évaluation. Une délégation a souligné que des études de cas, une enquête et un examen des documents pertinents avaient été entrepris dans le cadre de l'analyse des travaux du Département. En référence à la figure III, la délégation a souligné que la somme de 1,2 milliard de dollars représentait 23 % du budget ordinaire que l'Organisation consacrait aux affaires politiques et a demandé un complément d'information concernant l'intégration des données relatives à l'exécution du budget de ce département dans les futures évaluations des résultats. Une délégation a relevé que l'exercice biennal 2014-2015 n'avait fait l'objet d'aucune évaluation et a demandé des explications à ce sujet.

106. Une délégation a demandé des éclaircissements concernant le paragraphe 45 du rapport, notamment le fait que le Département n'était pas structurellement en mesure de produire des évaluations indépendantes de ses résultats, que ce soit au Siège ou sur le terrain, et qu'il n'existait toujours pas de bureau spécifiquement chargé de l'évaluation au Département, ce qui distinguait ce dernier de la plupart des autres entités du Secrétariat.

Conclusions et recommandations

107. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale fasse siennes les recommandations 1, 2 et 3 figurant au paragraphe 59 du rapport du BSCI sur l'évaluation du Département des affaires politiques (E/AC.51/2017/6 et Corr.1).**

108. **Le Comité recommande également que l'Assemblée générale prenne acte de la recommandation 4 figurant au paragraphe 59 du rapport du BSCI sur l'évaluation du Département des affaires politiques.**

109. **Le Comité rappelle l'importance de demander des comptes aux plus hauts fonctionnaires du Département des affaires politiques et note que la Division de l'inspection et de l'évaluation a soulevé cette question pour la première fois dans son évaluation portant sur la période 2006-2008.**

3. Évaluation de la Commission économique pour l'Europe

110. À sa 6^e séance, le 7 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (E/AC.51/2017/5).

111. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants du BSCI et la Secrétaire exécutive et les

représentants de la CEE, aux questions soulevées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

112. Les délégations ont remercié le BSCI pour son rapport, et en particulier pour son analyse du rôle de la CEE s'agissant d'aider les pays membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

113. Les délégations ont salué les activités multilatérales de la CEE et son action dans le domaine du développement durable en général, et des objectifs de développement durable en particulier. Elles ont déclaré qu'elles voyaient la Commission comme un espace de discussion prometteur pour l'élaboration de normes et les processus régionaux, et fait observer que ses connaissances techniques et ses activités normatives étaient importantes pour la réalisation de l'ensemble des objectifs. Une délégation a noté avec satisfaction qu'une conférence internationale sur les objectifs de développement durable avait été organisée avec succès dans son pays avec l'appui de la CEE. Une autre a relevé le nombre important de projets menés le domaine de l'environnement et des éclaircissements ont été demandés à la Commission à ce sujet. Pour ce qui est des activités de la CEE relatives à l'élaboration de règles et de normes, il lui a été demandé comment elle assurait le suivi de l'effet produit par les règles et les normes qu'elle établissait car ce type de suivi ne semblait pas être systématique.

114. Plusieurs délégations ont débattu de la portée mondiale, et non régionale, des activités et des produits de la CEE. Une délégation a interrogé le BSCI au sujet de l'usage voulant que les conventions soient qualifiées de mondiales au lieu de régionales lorsqu'elles ne comptent ne serait-ce qu'un seul pays non membre parmi les signataires. Elle a aussi noté que d'autres commissions économiques régionales s'acquittaient de mandats et d'activités dans les mêmes domaines d'activité que la CEE et qu'elles devaient tenir compte de leurs spécificités régionales, même si leurs membres incluaient souvent des pays situés hors de leur région.

115. Une délégation a fait remarquer que même si le rapport semblait suggérer que la portée mondiale de certaines activités de la CEE n'était pas considérée comme positive, elle-même estimait que cette ampleur était bénéfique pour la Commission et pour les pays non membres. Elle a en outre noté que la CEE s'attachait à établir un relevé de ses produits de portée mondiale et demandé quel résultat elle pensait obtenir de cette entreprise.

116. Un certain nombre de délégations ont débattu des incidences financières potentielles des activités de portée mondiale et des ressources qui seraient nécessaires pour faire face aux besoins accrus. Une délégation a félicité la CEE pour avoir trouvé des moyens de réaliser des gains d'efficacité et n'avoir pas dépassé son budget, et a demandé des éclaircissements au sujet des augmentations de coûts qui étaient survenues lorsque les produits de la CEE étaient devenus plus largement répandus.

117. Une délégation a rappelé certaines des difficultés évoquées dans le rapport, à savoir la nécessité de coopérer avec des partenaires internes et externes à la CEE et l'augmentation sensible de la charge de travail associée à une diminution des ressources. Elle a demandé des éclaircissements sur la façon dont la CEE prévoyait de garantir l'exécution de ses programmes à l'avenir dans ces conditions, compte tenu des divers instruments qu'elle avait à sa disposition.

Conclusions et recommandations

118. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de faire siennes les recommandations formulées par le BSCI aux paragraphes 57 à 61 de son rapport d'évaluation de la CEE (E/AC.51/2017/5).

119. Au sujet de la recommandation 3, le Comité a noté que la question avait été débattue à la CEE.

120. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'encourager la CEE à continuer de promouvoir l'intégration et la coopération économiques, conformément à son mandat.

4. Évaluation de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

121. À sa 6^e séance, le 7 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (E/AC.51/2017/4).

122. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec la Secrétaire exécutive adjointe de la CESAO et les représentants du BSCI, aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

123. Les délégations ont accueilli avec satisfaction et approuvé les recommandations formulées par le BSCI dans son rapport; elles ont noté l'utilité de l'évaluation consacrée à la CESAO et à la manière dont celle-ci avait adapté et redistribué les ressources dont elle disposait pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des délégations ont également salué les efforts que la CESAO avait déployés pour s'acquitter de son mandat dans un contexte régional difficile.

124. Des remarques ont été faites sur les observations présentées par l'administration de la CESAO, notamment sur la manière dont celle-ci comptait donner suite aux recommandations du BSCI, et une délégation s'est félicitée de la rapidité avec laquelle la Commission avait entrepris de mettre en œuvre ces recommandations.

125. Une délégation a demandé des précisions sur la méthode d'évaluation utilisée dans le rapport et a notamment souhaité savoir dans quelle mesure les résultats étaient étayés uniquement par des enquêtes sans qu'il y ait eu de recoupement avec d'autres sources de données. Des éclaircissements ont été demandés sur l'appui fonctionnel que la CESAO avait fourni aux mécanismes intergouvernementaux régionaux et il a été noté que les aspects du programme de travail de la Commission liés aux services de gestion des conférences et à l'administration n'entraient pas dans le cadre de l'évaluation, même si le paragraphe 22 du rapport indiquait que la CESAO avait joué un rôle important en tant que médiateur dans la région et qu'elle s'était montrée efficace pour ce qui était de l'organisation de forums régionaux et thématiques devant appuyer la prise de décisions au niveau régional.

126. Des précisions ont été demandées sur la part des activités normatives par rapport à celle des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, notamment à la lumière de l'aide que la Commission avait apportée à certains pays dans la mise en œuvre du Programme 2030, et sur la manière dont les activités menées par les commissions régionales complétaient celles des fonds et programmes spécialisés, qui jouaient eux aussi un rôle normatif dans le domaine du développement. Une délégation a indiqué que le programme de publications laissait

à désirer et que, dans une perspective axée sur les résultats, les pratiques de diffusion et les mécanismes de remontée de l'information étaient inefficaces dans ce domaine (E/AC.51/2017/4, par. 34).

127. Une question a été posée sur la manière dont la Commission facilitait le consensus, la prise de décisions et le dialogue, et il a été mentionné qu'une résolution adoptée récemment avait dû être mise aux voix parce qu'elle comportait des passages litigieux qui n'avaient pas fait l'objet d'un consensus.

128. Une délégation a mis en question le pourcentage de ressources allouées aux activités en faveur des femmes prévues dans deux sous-programmes, le premier consacré à la promotion de la femme et le second à l'atténuation des conflits et au développement, et constaté que le montant des ressources budgétaires allouées à ces deux sous-programmes était relativement faible par rapport à celui des ressources affectées à d'autres sous-programmes de la Commission.

Conclusions et recommandations

129. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les recommandations figurant aux paragraphes 58 à 62 du rapport d'évaluation de la CESAO établi par le BCSI (E/AC.51/2017/4), sous réserve de la recommandation ci-dessous.**

130. **Outre les mesures prévues par la recommandation 2, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à renforcer l'efficacité du programme de publications de la CESAO dans les domaines les plus utiles pour les parties prenantes et le public cible.**

5. Évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires

131. À sa 9^e séance, le 8 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (E/AC.51/2017/11)

132. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le rapport et a répondu – avec les représentants du BSCI et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires – aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

Débat

133. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport et les recommandations qui y étaient formulées, et elles ont souscrit à l'analyse équilibrée qui y était faite des activités de sensibilisation menées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Elles ont souligné que le rôle de chef de file du Bureau était essentiel pour la coordination de l'aide humanitaire internationale apportée aux personnes touchées par les crises (par exemple au Soudan du Sud et en Syrie), se félicitant qu'en dépit de l'augmentation du nombre, de l'ampleur, de la durée et de l'intensité des crises à l'échelle mondiale, le Bureau reste fidèle à sa tradition d'assistance. En référence aux paragraphes 14 et 19 du rapport, une délégation a demandé au Bureau de réfléchir à la manière dont il serait possible de mieux comptabiliser les ressources humaines mobilisées pour ses multiples activités de sensibilisation ainsi que le temps qui y est consacré. Par ailleurs, une délégation s'est enquis de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation 3 en ce qui concerne les étapes préparatoires de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de sensibilisation fondée sur des éléments factuels, des données d'expérience et la connaissance des publics visés, ainsi que la définition d'objectifs clairs en matière de sensibilisation.

La délégation en question a souligné combien il était important que de tels objectifs soient définis en 2018.

134. Les délégations ont fait observer que de nombreux pays en proie à une crise depuis plusieurs décennies ne faisaient plus l'objet d'une large couverture médiatique. Citant le paragraphe 32 du rapport, les délégations ont partagé la conclusion du BSCI selon laquelle les efforts de sensibilisation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires devraient également porter de manière systématique sur les crises « oubliées », où qu'elles se produisent, et non pas seulement sur celles qui trouvent un large écho dans la presse. Une délégation a insisté sur la nécessité pour le Bureau d'être guidé par les principes de neutralité et de non-discrimination lorsqu'il détermine le degré d'attention qu'il convient d'apporter à une crise, l'aide aux personnes dans le besoin devant primer sur toute autre considération. Une délégation a opposé l'exemple de la Syrie, pour laquelle le Bureau a publié 127 documents de sensibilisation entre 2013 et 2016, à celui du Yémen, d'une part, où le nombre de personnes dans le besoin était 1,5 fois plus important mais pour lequel le Bureau n'avait publié que 64 documents, et à celui des pays africains, d'autre part (voir [E/AC.51/2017/11](#), fig. VIII), qui faisaient l'objet d'une discrimination inacceptable s'agissant des efforts de sensibilisation.

135. Une délégation a mis l'accent sur l'importance de l'accès à des interlocuteurs de haut niveau et de la présence sur le terrain du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires [ibid., par. 26 c)], et a souligné qu'il fallait resserrer les liens avec les communautés humanitaires et diplomatiques sur le terrain et au Siège, conformément à la recommandation 2. Les délégations ont encouragé le Bureau à faire constamment œuvre de sensibilisation au moyen de ses documents d'information et en usant de ses contacts diplomatiques. Elles ont demandé comment le Bureau coordonnait ses activités de sensibilisation avec d'autres organisations humanitaires (telles que le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge), et si le BSCI les avaient consultées dans le cadre de l'évaluation.

136. Une délégation a souligné qu'il était important de faire preuve de discernement dans le cadre des activités de sensibilisation tout comme dans les documents et publications, observant que certains fonctionnaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (notamment les moins expérimentés, qui n'avaient pas toujours conscience de la nature délicate de certaines situations sur le plan politique) étaient parfois allés trop loin dans leurs déclarations, ce qui avait abouti à une instrumentalisation politique malvenue de certaines questions. À titre d'exemple, la délégation en question a regretté que l'utilisation de tunnels illégaux entre la bande de Gaza et le Sinaï ait été « montée en épingle » dans un rapport du Bureau : selon elle, les lecteurs dudit rapport avaient été ainsi encouragés à ne compatir qu'avec les seuls utilisateurs du tunnel. La délégation a toutefois précisé que le Bureau avait fait le nécessaire dès que cette préoccupation lui avait été signalée.

137. Les délégations ont appuyé les conclusions du BSCI relatives à la nécessité d'améliorer la coordination interne, faisant en particulier remarquer l'inefficacité de la coordination entre les bureaux de New York et de Genève du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et ont prié celui-ci de prendre des mesures afin d'améliorer l'efficacité et la coordination d'ensemble de son action, en veillant à ce que ses représentants à New York, à Genève et dans les bureaux extérieurs, quel que soit leur niveau, travaillent de manière concertée et adoptent en toute circonstance une position harmonisée, sans se contredire les uns les autres. Par extension, les délégations ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre un mécanisme de coordination interne qui soit placé sous l'autorité du Secrétaire

général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence (recommandation 2).

138. Une délégation a demandé au BSCI de préciser comment il avait établi que les exposés réalisés par le Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence devant le Conseil de sécurité constituaient un facteur déterminant pour l'adoption de résolutions du Conseil. Elle a estimé que les auteurs du rapport avaient exagéré l'articulation entre les deux, avant de rappeler que la présentation au Conseil d'exposés faisant la synthèse des opinions exprimées concernant les besoins humanitaires n'était que l'une des fonctions remplies par le Coordonnateur et de déclarer qu'il ne serait pas opportun de se servir du nombre d'exposés effectués par le Coordonnateur comme d'un indicateur. La délégation en question a souligné que le Coordonnateur ne prenait la parole devant le Conseil qu'à l'invitation de ses membres et que d'autres considérations étaient prises en compte lors de l'adoption de résolutions.

139. Une délégation s'est dite préoccupée par les documents finals du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 et a estimé qu'en dépit des efforts déployés à cet effet lors de la préparation du Sommet, on ne s'y était pas suffisamment attaché à préserver son caractère intergouvernemental et à offrir aux délégations la possibilité de participer à la réalisation de produits spécifiques.

140. Une délégation a relevé le degré élevé de convergence entre les conclusions de l'évaluation du BSCI et celles de l'examen fonctionnel commandé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en 2015. Elle a demandé aux représentants du Bureau de faire brièvement le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'examen fonctionnel. Puis elle a souligné qu'il était nécessaire que le Bureau tienne compte des deux rapports dans le cadre de la réforme de son dispositif de gestion, qui s'inscrirait dans la transformation institutionnelle à laquelle il devait procéder.

Conclusions et recommandations

141. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les recommandations formulées aux paragraphes 60 à 62 du rapport du BSCI sur l'évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, tout en prenant acte de l'harmonisation nécessaire avec l'ensemble des réformes de gestion en cours au Bureau (E/AC.51/2017/11).**

142. **Le Comité a souligné que les activités de sensibilisation revêtaient une importance particulière parmi les composantes du mandat du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et dans le cadre de l'action qu'il menait à l'échelle mondiale.**

143. **Le Comité a insisté sur la nécessité pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de poursuivre, dans le cadre de sa gestion des changements, l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation qui comporte des objectifs clairs et lui permette d'agir sur la foi de données probantes et dans le respect des principes directeurs relatifs à l'aide humanitaire d'urgence, à savoir l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance. Il a également fait observer que le Bureau pourrait plaider d'une voix plus forte, dans le système des Nations Unies, pour que l'action humanitaire soit menée conformément à certains principes.**

6. Évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

144. À sa 8^e séance, le 8 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (E/AC.51/2017/9).

145. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants du BSCI et la Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

146. Les délégations ont accueilli favorablement l'évaluation et noté le rôle important du Haut-Commissariat dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde.

147. Plusieurs délégations ont fait des observations sur le champ de l'évaluation. Soulignant que le rapport faisait ressortir le rôle essentiel des coordonnateurs résidents dans l'intégration des droits de l'homme, une délégation a estimé que le rapport serait plus équilibré s'il tenait suffisamment compte du travail indispensable accompli par les équipes de pays des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

148. Plusieurs délégations ont exprimé le regret que l'objet du rapport se limite aux activités sur le terrain et fait valoir que d'autres aspects importants auraient dû être analysés, tels que le déséquilibre géographique du personnel du Haut-Commissariat, le traitement inégal réservé par celui-ci aux différentes catégories de droits fondamentaux, et la mise en avant de la coopération internationale en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Il a aussi été avancé que, puisque l'accent y était mis sur les seules présences sur le terrain, le rapport ne traitait que des pays en développement et allait à l'encontre de l'universalité du mandat du Haut-Commissariat. Concernant les zones géographiques non couvertes par le HCDH sur le terrain, une délégation a noté que le HCDH était absent de la plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord et demandé des éclaircissements sur les mesures prises pour remédier à cette situation. Plusieurs délégations ont estimé que l'accent mis sur les présences sur le terrain était opportun compte tenu de l'essor de ces présences ces dernières années et du rôle des bureaux extérieurs, qui aidaient les pays à élaborer leurs législation, plans et politiques en matière de droits de l'homme. Une délégation a mis en exergue le rôle normatif important que le Haut-Commissariat jouait et demandé si les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme étaient considérés dans le rapport.

149. Une délégation a demandé à savoir si le Bureau des services de contrôle interne avait analysé les structures de gestion du Haut-Commissariat et l'influence qu'elles avaient sur les opérations du HCDH sur le terrain. Il a été avancé que l'organisation des ressources humaines du Haut-Commissariat privilégiait le personnel provenant d'Europe occidentale et d'autres États et qu'elle n'était pas représentative de la multiplicité des manières de concevoir les droits de l'homme. Toujours au sujet des structures de gestion, une délégation a appelé l'attention sur le travail accompli par les conseillers pour les droits de l'homme et les composantes droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix et demandé s'il existait deux modèles distincts de responsabilité effective. Des précisions ont été demandées quant à la possibilité que le principe de responsabilité se trouve mis en cause par la subordination de l'ensemble du personnel des opérations de maintien de la paix aux chefs de mission.

150. À propos des méthodes de l'évaluation, une délégation a indiqué que les résultats étaient principalement fondés sur des entretiens avec le personnel du Haut-Commissariat et d'autres départements de l'Organisation, alors que les États Membres, en tant que principaux bénéficiaires, étaient dans une position idéale pour juger de l'efficacité du Haut-Commissariat.

151. Il a été souligné que toutes les activités du Haut-Commissariat devaient se conformer rigoureusement aux principes de la Charte des Nations Unies et aux dispositions de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale sur le Haut-Commissaire chargé de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme. Certaines délégations ont déclaré que la création de bureaux extérieurs, y compris de bureaux régionaux, ne devait intervenir qu'à la demande expresse et avec l'accord du pays hôte. Une délégation a noté avec préoccupation que certaines opérations sur le terrain avaient été lancées sans l'accord préalable des États Membres ou des pays concernés. À cet égard, la délégation a insisté sur le fait que les bureaux extérieurs du Haut-Commissariat ne devaient pas jouer le rôle de « police des droits de l'homme » mais se consacrer principalement à la fourniture d'une assistance technique aux États Membres. De même, il a été noté que le mauvais accueil réservé par les pays hôtes aux critiques, auquel il était fait allusion dans le rapport, devait être considéré sous un autre angle, puisque l'objectif du Haut-Commissariat n'était pas de critiquer les pays mais de les aider à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme, en particulier au lendemain de conflits, lorsque plusieurs priorités entrent en concurrence. Par conséquent, en ce qui concerne la recommandation 2 sur l'élaboration d'une stratégie fondamentale de déploiement des présences sur le terrain du HCDH, plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de poursuivre la réflexion compte tenu du fait que le Haut-Commissariat ne pouvait créer de présences que si la demande lui en était faite.

152. Tout en ayant pleinement conscience de l'importance des droits de l'homme et de leur intégration dans toutes les activités de l'Organisation, une délégation s'est dite troublée par l'utilisation du terme « approche fondée sur les droits de l'homme » et a insisté sur le fait qu'aucun consensus intergouvernemental n'avait été dégagé sur ce terme, y compris lors des négociations tenues l'année précédente dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Une autre délégation s'est déclarée satisfaite de l'approche fondée sur les droits de l'homme. Au sujet de la présence de conseillers pour les droits de l'homme dans les équipes de pays des Nations Unies, une délégation a demandé des précisions sur la position de ces conseillers à l'égard du principe d'unité d'action des Nations Unies ou « Unis dans l'action », qui n'était pas appliqué de manière universelle, et s'est dite inquiète de la promotion de la présence des conseillers pour les droits de l'homme au détriment d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

153. Plusieurs réserves ont été émises au sujet de la recommandation 4 sur le renforcement du suivi des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Sur ce point, une délégation a mis en avant l'indépendance de la justice des pays. Une autre s'est demandée pourquoi le Haut-Commissariat continuait de faire appel à des rapporteurs spéciaux qui n'étaient pas acceptés par les pays et de renouveler leur mandat. Il a été fait mention du paragraphe 32 du rapport, dans lequel il était indiqué qu'il n'y avait pas de ressources réservées à l'appui du suivi des recommandations émanant des procédures spéciales, et des précisions ont été demandées sur ce que le Haut-Commissariat comptait faire pour trouver des ressources.

154. Une délégation a signalé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constituait le cadre de référence pour tous les États Membres,

exprimé sa déception devant l'absence de mention du Programme 2030 dans le rapport et demandé des précisions sur la manière dont le Programme 2030 était intégré dans les travaux du Haut-Commissariat.

155. Une délégation était d'avis que le Comité ne devait pas perdre de vue l'important travail accompli par le Haut-Commissariat à son siège. Elle a noté que, parmi les trois piliers de l'action de l'Organisation, les droits de l'homme était celui qui recevait le moins de ressources financières et plaidé pour que le Haut-Commissariat dispose de moyens suffisants qui lui permettent de fournir l'appui important attendu de lui pour ce qui est du Conseil des droits de l'homme, des procédures spéciales et des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, ainsi que de s'acquitter des autres tâches dont le siège est responsable. Des éclaircissements ont été demandés pour savoir s'il était vrai qu'il n'y avait pas de ressources réservées aux procédures spéciales et si le Haut-Commissariat prévoyait des mesures correctives.

156. Une délégation a insisté sur le fait que le Haut-Commissariat devrait allouer les ressources existantes de manière rationnelle et promouvoir tous les droits de l'homme de manière égale. Une initiative de réforme du Haut-Commissariat visant à renforcer sa présence sur le terrain a été mentionnée, et il a été souligné à cet égard que de telles initiatives devaient être engagées de manière transparente et en consultation avec les États Membres. Certaines délégations se sont déclarées déçues de constater que le processus avait initialement été enclenché sans accord intergouvernemental et ont insisté sur le fait qu'aucune nouvelle mesure ne devait être prise jusqu'à ce qu'un mandat soit confié au Haut-Commissariat.

157. Une délégation a fait remarquer que les fonds à affectation déterminée risquaient de porter atteinte à la neutralité du Haut-Commissariat et s'est enquis des raisons de la tendance à la baisse du financement non préaffecté, avançant pour hypothèse que cela pourrait être dû à la volonté des pays d'avoir davantage de maîtrise sur l'usage des fonds et à leur opposition aux priorités du Haut-Commissariat. À cet égard, certains ont estimé que le Haut-Commissariat et les instruments créés par le Conseil des droits de l'homme devaient être financés au moyen du budget ordinaire. Des précisions ont été demandées concernant les activités de collecte de fonds menées par le Haut-Commissariat sur le terrain et la question a été posée de savoir si l'objectif de diversifier la base des donateurs avait été atteint. Des renseignements ont également été demandés sur le rôle du siège et des gouvernements hôtes dans la recherche de fonds et de nouveaux donateurs. Il a été noté que le rapport mettait en évidence les tensions pouvant exister entre les priorités générales du Haut-Commissariat et celles des donateurs, et la question a été posée de savoir si le BSCI avait examiné la politique du HCDH en matière de collecte de fonds. Il a été demandé quels étaient les domaines dans lesquels, d'après le HCDH, des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour qu'il puisse mieux s'acquitter de sa tâche sur le terrain.

Conclusions et recommandations

158. Le Comité a décidé de reporter à sa cinquante-neuvième session l'examen du rapport du BSCI sur l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (E/AC.51/2017/9).

7. Évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

159. À sa 4^e séance, le 6 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (E/AC.51/2017/2).

160. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants du BSCI et du HCR, aux questions soulevées lors de l'examen dudit rapport par le Comité.

Débat

161. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport du BSCI et l'action menée par le HCR dans des conditions difficiles, notamment dans les sites mixtes accueillant des réfugiés et des déplacés, dont il est question dans le rapport. Les délégations ont noté avec satisfaction la conclusion qu'énonce celui-ci, selon laquelle l'action du HCR auprès des déplacés n'avait pas compromis l'exécution de sa mission à l'endroit des réfugiés, et nombre de délégations ont appuyé les recommandations y figurant. L'une d'elles a relevé l'importance du rôle joué par le HCR dans la défense des droits de l'homme. Plusieurs autres ont quant à elles souligné les différences qui existent entre les déplacés et les réfugiés, précisant que ces deux catégories étaient régies par des cadres normatifs différents, et ont réaffirmé, s'agissant des déplacés, les principes de souveraineté et de responsabilité des États.

162. Il a été souligné qu'il incombait au HCR de se conformer en tout temps aux mandats énoncés dans les résolutions applicables des organes intergouvernementaux ainsi que dans son statut, et de respecter pleinement la souveraineté des États. Il importe en particulier que le HCR cherche à nouer un dialogue avec les pays d'origine et veille à l'application rigoureuse du processus de contrôle d'admissibilité à la protection.

163. Les délégations se sont dites préoccupées par la durée prolongée des crises mettant en cause des réfugiés ou des déplacés, et par le nombre croissant de ces derniers. Elles ont également fait état de certains obstacles rencontrés dans la gestion de ces situations, y compris les problèmes de sécurité et l'absence de volonté politique. Il a également été mentionné que, dans le rapport, la mise en œuvre de solutions durables était le domaine où le HCR avait reçu la note la plus faible et qu'il incombait à ce dernier de travailler de concert avec les acteurs du développement et les pays d'origine pour lutter contre les causes profondes des crises prolongées. La question de la manière dont il convenait de distinguer l'action du HCR de celle d'autres entités travaillant dans le domaine du développement a également été soulevée, comme celle de savoir s'il fallait aborder la situation des réfugiés de longue date dans la perspective de l'urgence ou dans celle du développement durable.

164. Plusieurs délégations ont constaté que les ressources allouées au HCR étaient limitées et ont demandé si le fait que 99 % de son budget provenait de contributions volontaires avait une incidence sur ses activités (voir E/AC.51/2017/2, par. 13). Des précisions ont été demandées sur le fonctionnement de la méthode de comptabilité axée sur les besoins, notamment quant à la manière dont les besoins étaient définis et quantifiés, ainsi qu'au point de savoir si le budget axé sur les besoins du HCR pouvait être considéré comme exact ou comme pouvant prêter à certaines exagérations.

165. En matière de surveillance, plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par l'absence de données sur les réfugiés hors des camps (ibid., par. 24). L'une d'elles a demandé si, en l'absence de telles données, le HCR et le BSCI étaient en mesure de soutenir l'affirmation selon laquelle vivre en dehors des camps permettait d'accroître la résilience. Des précisions supplémentaires ont été demandées sur la manière dont le HCR assurait le suivi de la planification et de l'achèvement de ses interventions. Les délégations ont en outre relevé que le HCR rencontrait des difficultés pour obtenir et transmettre les observations des personnes

ayant bénéficié de son intervention, et ont demandé un complément d'information au sujet du processus, notamment quant à savoir si le HCR avait les moyens d'évaluer la prestation des intermédiaires auxquels il faisait appel pour la fourniture de services.

166. Une délégation, se référant aux paragraphes 27 et 47 du rapport, a demandé des éclaircissements quant à l'appréciation des résultats obtenus par le HCR, notamment en ce qui concerne les solutions durables et le partage d'informations. Des renseignements ont été sollicités sur les modalités de la coordination entre le HCR et ses partenaires du système des Nations Unies, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la société civile, ainsi que sur l'efficacité de ces modalités. Les délégations ont préconisé l'instauration d'une coordination efficace au sein du système des Nations Unies, afin de faire face aux difficultés complexes qui se posent dans les sites mixtes accueillant à la fois des réfugiés et des déplacés. Une délégation a demandé que le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires veillent au suivi de la mise en œuvre de leur note conjointe de 2014 sur la coordination dans les situations mixtes dans la pratique et fassent rapport à ce sujet. Des précisions ont également été demandées quant à la proposition de placer une organisation non gouvernementale à la codirection du groupe de protection dans certaines situations. Une délégation a demandé un complément d'information au sujet de la figure III du rapport, notamment s'agissant de la région du lac Tchad.

Conclusions et recommandations

167. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne note des recommandations contenues aux paragraphes 65 à 68 du rapport du BSCI sur l'évaluation du HCR ([E/AC.51/2017/2](#)), en gardant à l'esprit que ces recommandations étaient présentées dans le contexte de situations mixtes.

168. Le Comité a pris note des difficultés rencontrées par le HCR et ses partenaires pour répondre aux attentes des personnes relevant de leur compétence et pour mieux communiquer avec elles. Comme suite à la recommandation 2 énoncée au paragraphe 67 du rapport, le Comité a noté avec satisfaction que, à l'heure actuelle, le HCR et ses partenaires collaboraient activement avec les personnes dont ils s'occupaient et a recommandé que l'Assemblée générale encourage le HCR à élaborer des mesures concrètes, efficaces et adaptées aux différents contextes pour réduire les insuffisances perçues, de manière à favoriser la prise de responsabilité et à atténuer le mécontentement des personnes dont les besoins n'avaient pas été satisfaits.

169. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale recommande au HCR de poursuivre ses activités dans le plein respect de son mandat.

170. Le Comité a rappelé que les activités menées actuellement par le HCR en faveur des personnes déplacées ne devaient pas compromettre l'exécution de sa mission à l'endroit des réfugiés ni porter atteinte au principe du droit d'asile, tout en relevant que le BSCI avait conclu, à la lumière des études de cas examinées ces dernières années, que, dans l'ensemble, l'action du HCR en faveur des personnes déplacées se trouvant dans des sites mixtes ne semblait pas avoir d'incidence sur les activités relevant de son mandat relativement aux réfugiés. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne note de cette conclusion.

8. Évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour 2017

171. À sa 4^e séance, le 6 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour 2017 (E/AC.51/2017/10).

172. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants du BSCI et du HCR aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

173. Les délégations se sont dites satisfaites du rapport du BSCI, et certaines ont approuvé les recommandations qui y figurent. Les délégations ont par ailleurs salué l'action du HCR, faisant observer qu'elle était souvent tributaire de conditions très difficiles, de facteurs externes et de la collaboration avec les partenaires du HCR. Elles ont souligné qu'il importait de procéder à l'enregistrement des réfugiés en étroite coordination avec les gouvernements des pays hôtes, et que l'efficacité de l'aide dépendait de cet enregistrement.

174. Les délégations ont souligné l'importance et la complexité de l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile mais ont exprimé des préoccupations au sujet de la qualité des données issues de cet enregistrement et posé des questions sur la façon dont on pouvait en améliorer la précision. Certaines délégations étaient d'avis que le HCR devrait renforcer son approche axée sur les résultats en matière de suivi et d'évaluation, conformément aux recommandations formulées dans le rapport. Les délégations ont interrogé les représentants du HCR sur la manière dont celui-ci renforçait les capacités du personnel affecté à ses opérations de terrain géographiquement dispersées. Elles ont également posé des questions aux représentants sur les progrès accomplis dans la réduction des délais d'enregistrement, comme préconisé au paragraphe 28 et à la figure XII du rapport, et souligné qu'il fallait rationaliser l'enregistrement lorsque les circonstances le permettaient.

175. Des précisions ont été demandées quant au fait que, pendant la période sur laquelle portait l'évaluation, les dépenses du HCR étaient invariablement inférieures à ses revenus et à ses besoins, comme indiqué aux figures II et VIII, que les taux de vacance de postes étaient élevés, comme précisé à la figure IX, et qu'il avait été procédé aux enregistrements avec des effectifs relativement faibles, comme indiqué au paragraphe 42. Les délégations ont interrogé les représentants du HCR sur les raisons de cette situation, leur ont demandé si le HCR éprouvait des difficultés à pourvoir ses postes et quelles solutions pouvaient être envisagées pour remédier à ces problèmes. Des éclaircissements ont également été sollicités sur la méthode consistant à élaborer le budget en fonction des besoins, et il a été demandé si celle-ci ne risquait pas de conduire à l'inscription au budget de crédits trop élevés.

176. Les délégations ont fait observer que le rapport ne traitait en profondeur ni des implications potentielles de l'enregistrement ou de son absence en ce qui concerne notamment la traite des personnes, comme indiqué au paragraphe 30 dudit rapport, ni les aspects nouveaux de l'enregistrement en situation de conflit armé. Certaines délégations ont regretté qu'au paragraphe 21 du rapport, les personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées soient présentées comme une population vulnérable ou comme des « personnes ayant des besoins spécifiques », et insisté sur le fait qu'il n'existait pas de consensus sur cette question. Elles ont constaté avec une vive préoccupation que des activités non consensuelles étaient menées, et que des expressions non consensuelles étaient employées dans les rapports soumis au Comité du programme et de la coordination.

Certaines délégations ont noté que l'expression LGBT était employée d'un commun accord à l'ONU, comme en témoignaient les résolutions 17/19 du 17 juin 2011, 27/32 du 26 septembre 2014, et 32/2 du 30 juin 2016, du Conseil des droits de l'homme.

Conclusions et recommandations

177. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de faire siennes les recommandations formulées par le BSCI au paragraphe 61 de son rapport d'évaluation du HCR pour 2017 (E/AC.51/2017/10).

9. Évaluation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

178. À sa 10^e séance, le 9 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (E/AC.51/2017/3).

179. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le rapport et, avec les représentants du BSCI et de l'Office, a répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

180. Les délégations ont félicité l'Office pour la contribution essentielle qu'il apportait au processus de paix au Moyen-Orient et l'important travail humanitaire qu'il accomplissait en faveur des réfugiés de Palestine, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, et de l'amélioration de leur niveau de vie (la définition du concept de « niveau de vie » a été mise en question, une délégation ayant demandé si ce concept était le même pour les réfugiés en Europe et pour les réfugiés dans d'autres régions, y compris en Asie). Les délégations ont insisté sur le fait que l'Office menait ses activités dans des conditions de plus en plus complexes et éprouvantes en raison de l'évolution constante de facteurs externes.

181. Les délégations ont discuté du fait que l'Office manquait de ressources, notant que le nombre de réfugiés ne cessait d'augmenter, et ont demandé ce qui avait été mis en œuvre pour trouver de nouveaux donateurs. Une délégation a souligné que les engagements pris par la communauté internationale en matière de mobilisation des ressources et de stabilisation étaient déterminants et avaient eu une incidence sur les capacités de l'Office de répondre aux besoins croissants des réfugiés de Palestine dans la région, ajoutant que le BSCI aurait pu formuler des recommandations concrètes à cet égard. Elle a rappelé que la coopération internationale, notamment entre les pays donateurs, était essentielle à la mobilisation de ressources suffisantes. Une délégation s'est renseignée sur les délais prévus pour l'application, par l'Office, des mesures prévues dans la réponse de la direction et dans le plan de mise en œuvre des recommandations, qui sont exposées dans l'annexe du rapport. Elle a posé des questions sur les mesures qui avaient été prises pour accroître la transparence dans l'utilisation des ressources, sachant que cela devrait beaucoup faire pour amener la communauté internationale à verser des fonds supplémentaires, et demandé s'il avait été envisagé que les États Membres qui ne pouvaient pas verser de contributions en espèces fournissent des contributions en nature comme des vêtements et des moyens de transport, y compris s'il avait été envisagé d'effectuer des recherches concernant la manière dont ces contributions seraient utilisées. Se référant au paragraphe 12 de l'annexe du rapport, une délégation a demandé des précisions concernant la manière dont un budget à croissance zéro pour 2016 pouvait être concilié avec les difficultés inévitables et toujours plus nombreuses que l'Office rencontrait sur le terrain.

182. En ce qui concerne le personnel, une délégation a fait référence à la réforme du barème des traitements. Une autre a déclaré qu'il fallait utiliser les ressources en personnel de façon plus rationnelle, notant toutefois que le rapport des effectifs à la population desservie était insuffisant au vu des problèmes que les réfugiés de Palestine rencontraient pour accéder à des moyens de subsistance.

183. Une délégation s'est renseignée sur la manière dont l'Office collaborait avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le HCR et le Programme alimentaire mondial pour intensifier les activités de médiation internationale relatives à des questions brûlantes, les activités de formation et les activités de secours liées aux efforts de paix et pour lutter contre les symptômes et les causes profondes des problèmes rencontrés par les réfugiés de Palestine.

184. Les délégations ont posé des questions sur la chronologie de l'évaluation et les lacunes en matière de données. Elles ont notamment demandé : a) si le rapport avait été achevé en 2015 ou en 2016; b) pourquoi les activités relatives aux droits de l'homme n'avaient pas été prises en compte dans l'évaluation (par. 13); c) quelles étaient les raisons de la pénurie de données fiables produites par l'Office (par. 15); d) si l'Office avait refusé de fournir des éléments prouvant qu'il progressait dans la mise en œuvre des recommandations du BSCI ou s'il n'avait simplement pas été en mesure de le faire avant l'établissement du rapport (par. 67); e) s'il avait été tenté de recueillir les vues des réfugiés de Palestine en Syrie ou d'obtenir des informations de leur part, de telles données semblant faire défaut, et, plus généralement, quels étaient les problèmes que l'Office rencontrait pour entrer en contact avec ces réfugiés et leur fournir des services.

185. Une délégation a cherché à savoir si les objectifs de développement durable pour 2015-2030 étaient repris dans la stratégie à moyen terme pour 2016-2021, soulignant que le principe fondamental du Programme de développement durable à l'horizon 2030 était de ne laisser personne de côté, et si le fait de mentionner le Programme 2030 dans la stratégie était de nature à favoriser la mobilisation des ressources nécessaires pour les activités de l'Office.

186. Dans l'esprit de la recommandation 1, une délégation a affirmé qu'il fallait renforcer les fonctions de suivi et d'évaluation de l'Office de manière à renforcer l'application du principe de responsabilité dans l'utilisation des ressources, à suivre la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme pour 2016-2021 afin que l'Office puisse gagner en efficience et à améliorer la prestation des services essentiels aux réfugiés qui en ont le plus besoin. Une délégation a indiqué que, selon elle, le suivi et l'évaluation étaient indispensables si l'on voulait améliorer la direction interne de l'Office et sa capacité de s'acquitter de son mandat, augmenter les contributions de la communauté internationale, en tenant compte des nouvelles difficultés qui risquaient de surgir, et assurer une prestation des services plus pertinente, efficace et rationnelle.

Conclusions et recommandations

187. **Le Comité a noté que l'Office menait ses activités dans des conditions difficiles, l'a félicité pour les services qu'il fournissait aux réfugiés de Palestine en dépit de ces difficultés et a recommandé à l'Assemblée générale de faire siennes les recommandations figurant aux paragraphes 68 et 70 du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de l'Office (E/AC.51/2017/3), tout en observant qu'il importait que l'Office renforce son dispositif de responsabilisation et ses fonctions de suivi et d'évaluation axés sur les résultats.**

10. Évaluation du Cabinet du Secrétaire général

188. À sa 5^e séance, le 6 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation du Cabinet du Secrétaire général (E/AC.51/2017/7).

189. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants du BSCI et du Cabinet du Secrétaire général, aux questions du Comité.

Débat

190. Les délégations ont accueilli très favorablement le rapport du BSCI et nombre d'entre elles ont salué en particulier son utilité et dit qu'il était arrivé à point nommé; en effet, les résultats de l'évaluation avaient été communiqués à l'équipe de transition du nouveau Secrétaire général avant que ce dernier prenne ses fonctions. Des délégations ont demandé si le BSCI devait continuer sur cette voie prometteuse et si une évaluation de suivi devait être menée et, dans l'affirmative, à quel moment. Des délégations se sont également félicitées des changements apportés par le Cabinet pour donner suite aux conclusions de l'évaluation et ont noté qu'il était essentiel de mettre en place des dispositifs visant à assurer le bon fonctionnement du Cabinet et à permettre à celui-ci de faire face aux nouvelles priorités. Une délégation était d'avis que le Cabinet devrait faire preuve de transparence et faire le point des réformes en cours. Une délégation a recommandé qu'il soit envisagé que le BSCI prenne l'habitude de procéder à une évaluation du Cabinet à la fin du mandat de chaque Secrétaire général.

191. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le peu de temps consacré à la réflexion stratégique et à la planification des politiques au Cabinet, comme il ressortait du rapport du BSCI, et ont demandé des précisions sur les mesures prises par le Cabinet pour remédier à cette lacune. Des délégations ont également demandé des éclaircissements sur les questions soulevées au paragraphe 34 du rapport, notamment sur le fait que les capacités de planification globale à long terme avaient diminué au fil du temps et sur les mesures prises par l'équipe du Secrétaire général actuel pour y remédier.

192. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur le paragraphe 39 du rapport du BSCI et demandé des précisions sur les mesures prises pour remédier à l'absence, au Cabinet du Secrétaire général, d'un service chargé de faire la synthèse des analyses issues de l'ensemble du système en vue de repérer les nouveaux problèmes ou les crises potentielles et à l'absence de suivi concernant les crises que le Secrétaire général avait qualifiées de « gelées » : celles qui ne faisaient plus la une des journaux mais restaient critiques du point de vue de la prévention des conflits.

193. Plusieurs délégations ont demandé des précisions sur l'appui à la prise de décisions que fournissait le Cabinet, notamment à la lumière des observations formulées à ce sujet par le BSCI aux paragraphes 40 à 47 de son rapport. Des éclaircissements ont également été demandés sur les mesures de nature à améliorer la situation. Plusieurs délégations ont demandé si les fonctions du Comité des politiques, du Comité de gestion et du Groupe d'action de haut niveau seraient assumées par le Comité exécutif nouvellement créé. Dans le cas où ces entités resteraient en fonctions, des délégations ont demandé des précisions sur la manière dont elles collaboreraient avec le Comité exécutif pour éviter tout chevauchement de leurs activités. Certaines délégations ont posé des questions sur les nouvelles structures de prise de décisions mises en place par le nouveau Secrétaire général et sur les attributions respectives du Comité exécutif et du Comité de gestion. En outre, des précisions ont été demandées sur la distinction entre les deux postes de direction qui avaient été créés au Comité exécutif, à savoir un poste de sous-

secrétaire général à la coordination stratégique et un poste de conseiller principal pour les politiques.

194. Concernant les paragraphes 48 à 50 du rapport, certaines délégations ont demandé quelles mesures avaient été prises pour éviter les chevauchements des fonctions et des responsabilités du Vice-Secrétaire général et du Directeur de cabinet qui s'étaient produits par le passé.

195. Sur la question de la gestion du temps et des activités du Cabinet, une délégation a déploré que celui-ci ne passe pas suffisamment de temps à donner des orientations à l'Organisation dans son ensemble et souligné qu'il fallait que le Cabinet mobilise le système des Nations Unies et le guide dans la bonne direction, notamment en se dotant de nouvelles modalités de travail et de recrutement. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui aux initiatives de décloisonnement menées au Cabinet et souligné que des initiatives de ce type devraient être prises dans l'ensemble du système des Nations Unies. Des délégations ont également réaffirmé que le Cabinet avait pour mission de diriger les travaux des départements organiques, sans empiéter sur les prérogatives de ceux-ci, et souligné qu'il devait faire preuve de transparence et utiliser efficacement les ressources humaines dont il disposait.

196. Il a été indiqué que de nombreuses initiatives spéciales avaient été lancées, mais que les États Membres n'avaient pas été consultés pour certaines d'entre elles. Une délégation a posé des questions sur l'initiative Les droits de l'homme avant tout (par. 51 du rapport) et souligné que celle-ci n'avait pas été sanctionnée par un organe intergouvernemental alors même que des ressources continuaient de lui être affectées. La délégation a demandé des précisions sur le statut de l'unité administrative chargée de mettre en œuvre cette initiative et a notamment demandé si cette unité était toujours dirigée par un fonctionnaire de classe D-1 et rattachée au Cabinet. Elle a en outre noté que cette initiative avait été financée par des contributions volontaires et échappait donc au contrôle de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

197. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la part que représentaient les ressources extrabudgétaires par rapport à celle du budget ordinaire et ont demandé pourquoi le Cabinet était tributaire de fonds extrabudgétaires. Il a été noté en particulier que les capacités d'analyse et de planification du Cabinet étaient financées par des ressources extrabudgétaires et, à la lumière des questions soulevées par le BSCI dans son rapport au sujet de la réflexion stratégique et de la planification des politiques, il a été demandé si des ressources seraient demandées dans les prochains projets de budget.

198. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le déséquilibre constaté entre l'effectif du Groupe des affaires économiques et sociales et des questions de développement et celui du Groupe de l'état de droit et du Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme du Cabinet. Comme l'Organisation s'efforçait d'élaborer un nouveau programme de développement, des précisions ont été demandées sur les mesures prises pour remédier à ce déséquilibre.

199. Concernant le manque d'efficacité des services dont bénéficiait le Cabinet du Secrétaire général décrit au paragraphe 29, certaines délégations ont mis en question le système de roulement selon lequel un fonctionnaire des services organiques était chargé pendant trois à quatre semaines de planifier en détail les voyages, notamment de faire un travail de fond sur le programme de travail ainsi que sur les questions logistiques et les questions de protocole, et ont demandé pourquoi le BSCI n'avait fait aucune recommandation à ce sujet dans son rapport. Pour ce qui était des

fonctions protocolaires, une délégation a indiqué qu'elles devraient être assumées par des spécialistes de la question.

200. Les délégations ont exprimé des points de vue divergents sur la question de savoir si le Comité devrait faire ses propres recommandations au Cabinet et compléter ainsi celles du BSCI. Une délégation était d'avis que les recommandations du Comité devraient mettre l'accent sur l'avenir pour éviter de répéter les mêmes erreurs et garantir ainsi l'efficacité du Cabinet. Une autre délégation n'était pas convaincue que le Comité soit tenu de faire des recommandations formelles, estimant qu'il devrait se contenter de formuler un message d'encouragement au sujet des réformes.

201. Plusieurs délégations ont réaffirmé que toutes les initiatives menées par le Cabinet du Secrétaire général devraient être en conformité avec un mandat intergouvernemental.

Conclusions et recommandations

202. **Le Comité a pris note du rapport du BSCI sur l'évaluation du Cabinet du Secrétaire général (E/AC.51/2017/7).**

11. Évaluation thématique des commissions régionales

203. À sa 6^e séance, le 7 juin 2017, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation thématique des commissions régionales (E/AC.51/2017/8).

204. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants du BSCI et du Bureau des commissions régionales à New York, aux questions du Comité.

Débat

205. Les délégations ont remercié le BSCI de son rapport et souscrit aux recommandations qu'il y a formulées. Elles ont salué l'appui statistique que les commissions régionales apportent aux États Membres dans leurs régions respectives, notamment au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

206. Des délégations ont noté que de multiples acteurs et partenaires apportaient un appui statistique aux États Membres et qu'il importait à cet égard de renforcer les synergies et la coopération entre les commissions régionales et avec d'autres entités des Nations Unies. À cet effet, des informations ont été demandées sur les mesures de nature à augmenter la fréquence et la qualité des échanges de connaissances entre les commissions régionales et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales.

207. Il a été demandé si le rapport et les recommandations qui y figuraient concordaient avec le Programme 2030 et les objectifs de développement durable ainsi qu'avec les recommandations et les décisions y afférentes. Des informations ont également été demandées sur l'utilisation de l'expression « statistiques clefs ». Une délégation a mis l'accent sur les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du Programme 2030 et souligné que celles-ci devaient être traitées sur un pied d'égalité; elle a donc mis en garde contre l'utilisation d'expressions telles que « statistiques clefs », d'autant que les organes délibérants ne s'étaient pas prononcés sur la question. Dans le même ordre d'idées, en référence au paragraphe 18 du rapport et au Plan d'action de Busan pour la statistique qui y était mentionné, une délégation a indiqué qu'elle ne mettait pas en cause le Plan

d'action en soi mais qu'elle exprimait des réserves sur le fait qu'il soit fait référence, dans les rapports examinés par le Comité, à des accords négociés hors du cadre de l'Organisation.

208. Des délégations sont convenues qu'il importait de disposer de statistiques et de données en libre accès pour faire avancer le développement durable et la réalisation des objectifs de développement durable, et que les commissions régionales jouaient un rôle essentiel dans le renforcement des capacités statistiques des États Membres. La nécessité d'améliorer la diffusion et l'utilisation des statistiques a été soulignée et des informations ont été demandées sur les activités qui pourraient être menées en ce sens pour faciliter la prise de décisions.

209. Des éclaircissements ont été demandés sur la contradiction apparente entre les besoins des pays en matière d'appui statistique et la modestie des ressources consacrées au renforcement des capacités et à l'assistance technique en vue de la modernisation des systèmes statistiques.

210. Les travaux menés par la CEPALC à l'appui des capacités statistiques de la région, qui avaient fait l'objet d'un compte rendu détaillé dans une précédente évaluation, ont été salués.

211. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de consacrer suffisamment de ressources au renforcement des capacités nationales de diffusion, de collecte et d'analyse des données. Une délégation a ajouté qu'il fallait que l'Organisation se donne les moyens d'apporter une assistance technique adéquate aux États Membres en finançant les activités menées en ce sens au moyen du budget ordinaire plutôt que de rester tributaire de ressources extrabudgétaires. Plusieurs délégations ont souligné que les ressources étaient limitées, estimé qu'il était largement possible de tirer parti des ressources existantes en renforçant la collaboration entre les commissions régionales, le Département des affaires économiques et sociales, les équipes de pays des Nations Unies et tous les acteurs du développement et fait valoir qu'il fallait redéfinir l'ordre de priorité des activités pour appuyer le Programme 2030. À cet égard, une délégation a demandé comment les commissions régionales s'adaptaient à la nouvelle réalité du Programme 2030 et comment elles redéfinissaient l'ordre de priorité de leurs activités.

212. Au sujet de la recommandation 1, une délégation a souligné qu'il importait que les pays se dotent de capacités statistiques et noté qu'il aurait été bon d'ajouter d'autres éléments, notamment la culture statistique et le fait que les États devaient prendre en main la collecte de statistiques.

213. Il a été fait mention de la recommandation 2, selon laquelle il fallait prévoir des mesures visant à obtenir des ressources supplémentaires, et il a été souligné que, bien que le BSCI soit habilité à se prononcer sur la question des ressources, le Comité n'avait pas vocation à examiner les questions budgétaires. À cet égard, il a été demandé selon quelles modalités le Comité pourrait évaluer cette recommandation sans empiéter sur les prérogatives de la Cinquième Commission.

214. Concernant la recommandation 5, une délégation a proposé que la coordination prévue entre les commissions régionales soit élargie à d'autres partenaires proches, notamment la Division de statistique, et demandé l'avis du BSCI et des commissions régionales sur ce point. Une autre délégation a demandé comment on pourrait améliorer les échanges, notamment en les rendant plus fréquents et en organisant des rencontres plutôt que les téléconférences bimensuelles dont il était question au paragraphe 46 du rapport.

215. Plusieurs délégations ont souligné que, lorsque les États Membres en faisaient la demande, les commissions régionales devraient adapter leurs activités d'appui en

fonction des besoins statistiques nationaux tout en respectant les politiques, normes et priorités des États et en tenant compte du fait que c'étaient ces derniers qui dirigeaient les activités.

Conclusions et recommandations

216. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale fasse siennes les recommandations formulées par le BSCI aux paragraphes 53 et 55 à 57 de son rapport sur l'évaluation thématique des commissions régionales (E/AC.51/2017/8) et qu'elle prenne note de la recommandation formulée par le Bureau au paragraphe 54.

217. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale engage les commissions régionales à continuer de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'appui qu'elles fournissent aux organismes nationaux de statistique en rationalisant la coordination avec les États Membres, entre les commissions et dans les commissions elles-mêmes.

218. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale engage les commissions régionales à diffuser plus efficacement leurs connaissances en élaborant des stratégies de communication quantifiables aux fins de la publication de produits axés sur le savoir.

12. Examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement

219. Le Comité a repris l'examen du rapport du BSCI sur l'examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (E/AC.51/2016/2), qu'il avait décidé de reporter lors de sa cinquante-sixième session (voir A/71/16).

Débat

220. Il est rendu compte dans le rapport du Comité du débat que celui-ci a tenu à sa cinquante-sixième session sur le rapport du Bureau (A/71/16, sect. II. C).

Conclusions et recommandations

221. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du BSCI sur l'examen triennal de l'application des recommandations qu'il avait formulées à sa cinquante-troisième session à l'issue de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (E/AC.51/2017/8).

222. Le Comité a noté que, selon ce rapport, une des cinq recommandations avait été entièrement appliquée, trois autres l'avaient été partiellement et la dernière ne l'avait pas encore été. Le Comité a également noté qu'à la suite de la publication du rapport, le Programme des Nations Unies pour l'environnement avait publié des directives opérationnelles à l'intention des bureaux régionaux et avait donc fini d'appliquer la recommandation correspondante.

223. Le Comité a salué les progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans l'application des recommandations qu'il avait formulées.

224. Le Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour l'environnement avait exprimé son intention d'appliquer intégralement les recommandations restantes.

225. Le Comité s'est dit convaincu que le Programme des Nations Unies pour l'environnement s'attacherait à appliquer dans les plus brefs délais toutes les recommandations qu'il avait formulées afin d'apporter un concours encore plus efficace aux États Membres, notamment en définissant, conformément à son mandat et aux principes de la gestion axée sur les résultats, des critères clairs et transparents régissant l'affectation des ressources aux activités thématiques.

13. Examen triennal de l'application des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du programme du Bureau de la coordination des affaires humanitaires

226. Le Comité a repris l'examen du rapport du BSCI sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du programme du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (E/AC.51/2016/3), qu'il avait décidé de reporter lors de sa cinquante-sixième session (voir A/71/16).

Débat

227. Il est rendu compte dans le rapport du Comité du débat que celui-ci a tenu à sa cinquante-sixième session sur le rapport du Bureau (A/71/16, sect. II. C).

Conclusions et recommandations

228. Le Comité a remercié le BSCI d'avoir procédé à un examen triennal de l'application des recommandations qu'il avait formulées à sa cinquante-troisième session à l'issue de l'évaluation du programme du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

229. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait appliqué toutes les recommandations du Comité, comme il ressortait du rapport.

230. Le Comité a souligné en particulier que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devait continuer de mettre l'accent sur les activités coordonnées d'évaluation des besoins et l'élaboration de plans prioritaires d'intervention humanitaire et qu'il devait contribuer, en fonction des besoins, à renforcer la coopération entre les organismes d'aide humanitaire et de développement.

231. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à faire fond sur les progrès dont il était fait état dans l'examen triennal pour continuer de jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration et la coordination des interventions humanitaires, notamment par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations et en coopération avec les organismes des États Membres.

Chapitre III

Questions de coordination

A. Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2016

232. À sa 11^e séance, le 9 juin 2017, le Comité a examiné le rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2016 ([E/2017/55](#)).

233. La Directrice du secrétariat du CCS a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Débat

234. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport d'ensemble sur les activités menées par le Conseil des chefs de secrétariat au cours de l'année 2016. Elles ont largement exprimé leur reconnaissance et leur appui concernant les efforts déployés par le CCS pour promouvoir la coordination à l'échelle du système, maximiser la cohérence, éviter les doubles emplois et optimiser l'utilisation des ressources, en vue d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et d'autres mandats intergouvernementaux. Elles ont souligné qu'il devait continuer à veiller à ce que ses travaux soient guidés par ces mandats.

235. De même, on a fait observer que les différentes entités du système des Nations Unies devaient contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres mécanismes intergouvernementaux, dans le cadre des mandats institutionnels qui leur sont propres. Les délégations ont précisé qu'il importait d'éviter que les travaux des différents organismes des Nations Unies ne fassent double emploi.

236. Saluant l'appui que le Groupe des Nations Unies pour le développement apporte aux équipes de pays, une délégation a tout particulièrement souligné l'utilité des directives visant à faciliter la présentation de rapports sur les objectifs nationaux, à l'initiative des pays et à titre volontaire. L'appui fourni par le système des Nations Unies aux États Membres a aussi été largement apprécié. Il a été jugé essentiel que les entités du système agissent dans le même sens, notamment par l'intermédiaire du réseau des coordonnateurs résidents. Il a été souligné que, si on ne pouvait que se féliciter de l'initiative « Unis dans l'action », la participation à celle-ci avait un caractère volontaire, et que le Comité avait adopté une recommandation insistant sur ce point à sa cinquante-cinquième session.

237. Plusieurs délégations ont souligné que le système des Nations Unies devait prendre des mesures pour améliorer les activités opérationnelles de développement, et insisté sur le rôle du Conseil des chefs de secrétariat à cet égard. Elles ont rappelé qu'elles souhaitaient que celui-ci fasse montre d'une plus grande transparence en rendant périodiquement compte au Conseil économique et social, conformément à la résolution sur l'examen quadriennal complet [voir la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale, par. 45 c)].

238. Un certain nombre de délégations ont constaté que le Conseil des chefs de secrétariat et ses mécanismes subsidiaires étaient particulièrement bien placés pour exploiter les atouts et les compétences spécialisées du système des Nations Unies de façon à apporter des améliorations à certaines fonctions de gestion, notamment dans les domaines des ressources humaines, des finances et des achats. Elles se sont félicitées des résultats obtenus à cet égard par le Comité de haut niveau sur la

gestion. Plusieurs délégations se sont dites favorables à la poursuite des travaux sur l'harmonisation et la simplification des pratiques de fonctionnement, l'objectif étant de réaliser de nouveaux gains d'efficacité et de gagner toujours plus en efficacité à l'échelle du système. Certaines ont émis le souhait que le CCS éclaire et appuie les initiatives du Secrétaire général en matière de réforme de la gestion.

239. S'agissant des ressources humaines, une délégation a observé qu'il était possible de poursuivre cette réforme, notamment en assouplissant le déploiement du personnel entre les entités du système des Nations Unies, et en appuyant davantage la formation professionnelle. L'application uniforme de la réforme de la gestion des ressources humaines et la mise en œuvre rapide des décisions de la Commission de la fonction publique internationale à l'échelle du système ont aussi été préconisées.

240. En ce qui concerne les achats, certaines délégations se sont dites satisfaites de voir que le nombre de fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition augmentait. D'autres ont voulu savoir quels autres travaux le Comité de haut niveau sur la gestion avait entrepris en matière d'achats au cours de la période considérée, mais aussi quelles autres catégories de biens ou de services étaient susceptibles de faire l'objet de processus d'achats communs, notamment dans le cadre d'accords à long terme.

241. En outre, une délégation a salué les travaux menés sous les auspices du Conseil des chefs de secrétariat pour faciliter la gestion de l'information et des connaissances, ainsi que pour promouvoir le multilinguisme. Des informations complémentaires ont été demandées au sujet de l'adoption par le CCS de la norme du langage de balisage extensible (XML) Akoma Ntoso (AKN), destinée à la documentation des Nations Unies, qui avait été mise au point par le groupe de travail du Comité de haut niveau sur la gestion chargé des normes en matière de documents. Les délégations ont salué les avantages liés à l'application de cette norme commune, qui permettait notamment de réaliser des gains d'efficacité dans la gestion des documents et des gains de productivité sur le plan de la traduction, tout en favorisant le multilinguisme et facilitant l'accès des personnes handicapées aux documents de l'ONU.

242. Plusieurs délégations se sont félicitées du rôle que jouait le Conseil des chefs de secrétariat, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, dans la promotion de la coordination à l'échelle du système du suivi des conférences et sommets des Nations Unies. On a également appuyé les travaux du Comité de haut niveau visant à renforcer la cohérence des politiques à l'échelle du système. On a salué l'élaboration de documents d'orientation conjoints sur des thèmes transversaux et dit qu'il faudrait promouvoir plus largement cette initiative. Le cadre d'action commun des Nations Unies sur l'égalité et la non-discrimination et les principes fondamentaux communs régissant la démarche et l'action du système des Nations Unies face aux changements climatiques ont été tout particulièrement applaudis.

243. Une délégation s'est félicitée de l'appui que le Conseil des chefs de secrétariat apportait au renforcement de l'engagement du système des Nations Unies en faveur du commerce et de l'investissement. Des précisions ont été demandées sur le calendrier fixé pour la diffusion de recommandations sur la façon dont le système des Nations Unies pourrait renforcer au mieux l'efficacité globale de son appui, de manière à améliorer les flux d'investissement direct étranger vers les pays les moins avancés.

244. Une délégation a salué les activités de coordination dans le cadre desquelles le Comité collaborait avec d'autres organes cofinancés, à savoir la Commission de la fonction publique internationale et le Corps commun d'inspection.

Conclusions et recommandations

245. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note du rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2016 ([E/2017/55](#)).

246. Le Comité a pris note des contributions apportées par le Conseil des chefs de secrétariat, en 2016, au renforcement de la coordination et de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies sur le plan des politiques, de la gestion et des opérations.

247. Le Comité a exprimé son appui à la poursuite des travaux du Conseil des chefs de secrétariat, dans le cadre des mandats respectifs, sur l'harmonisation et la simplification des pratiques de fonctionnement visant à accroître la cohérence, la coordination, l'efficacité, l'efficience, l'application du principe de responsabilité et la crédibilité dans le système des Nations Unies. Il a de nouveau recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, de poursuivre ses travaux en la matière.

248. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de continuer de faire état, dans les rapports que le CCS soumet au Comité, des actions menées concernant ses nombreuses activités touchant la programmation, la gestion et les opérations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il lui a également recommandé de prier le Secrétaire général de continuer de faire figurer dans lesdits rapports des informations sur l'approche adoptée à l'échelle du système en matière de lutte contre les changements climatiques, dans le cadre de l'Accord de Paris.

249. Le Comité a recommandé de nouveau que l'Assemblée générale appelle l'attention du Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, sur la nécessité de veiller à ce que les activités et initiatives du Conseil, notamment celles qui ont trait à la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies, tiennent compte du principe de l'adoption volontaire de l'initiative « Unis dans l'action », prévu dans la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale, et qu'elles soient pleinement conformes aux mandats intergouvernementaux.

250. Le Comité a pris note des mesures que le Conseil des chefs de secrétariat continuait de prendre pour dialoguer avec les États Membres, y compris de l'utilisation de son site Web comme moyen d'améliorer et de favoriser la transparence et l'application du principe de responsabilité à l'égard des États Membres.

251. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de continuer à favoriser l'adoption d'une approche coordonnée du multilinguisme, qui est une valeur fondamentale du système des Nations Unies, en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée.

B. Appui du système des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

252. À sa 11^e séance, le 9 juin 2017, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies

au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ([E/AC.51/2017/12](#)).

253. Le Directeur et Conseiller spécial par intérim pour l'Afrique a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

254. Les délégations ont remercié le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et lui ont exprimé leur soutien. Elles ont félicité le Conseiller spécial par intérim pour l'exhaustivité du rapport et les informations détaillées qu'il contenait.

255. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux travaux qu'accomplit le Bureau en vue de renforcer la cohérence et la coordination de l'appui fourni par le système des Nations Unies au NEPAD, notamment dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'intention du Secrétaire général d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ainsi que l'instauration de la paix et de la sécurité, de la bonne gouvernance et de l'état de droit en Afrique. Un certain nombre de délégations ont encouragé la poursuite des efforts en faveur du NEPAD et de l'Afrique dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement économique et social, soulignant qu'il fallait, en particulier, poursuivre les efforts déployés pour aider les États Membres africains, l'Union africaine et les communautés économiques régionales à mettre en œuvre le Programme 2030, et qu'il importait d'incorporer tant celui-ci que l'Agenda 2063 dans les programmes nationaux.

256. Une délégation a noté le rôle important du NEPAD en tant qu'organe de l'Union africaine chargé du développement et son rôle dans la promotion de la mise en œuvre effective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'important potentiel de développement de l'Afrique a été souligné compte tenu, en particulier, de son expansion économique et des dividendes démographiques dont elle peut bénéficier.

257. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait mobiliser et encourager les partenariats et renforcer la coordination de la mise en œuvre du programme de paix, de sécurité et de développement en Afrique et elles se sont félicitées de la diversification des partenariats internationaux avec l'Afrique. Un certain nombre de délégations ont réaffirmé que la coopération bilatérale, triangulaire, multilatérale et Sud-Sud, notamment dans le cadre, entre autres partenariats, du Forum sur la coopération sino-africaine ou du partenariat entre le Bélarus et l'Afrique, était importante pour mobiliser des ressources et appuyer la mise en œuvre du NEPAD et du développement de l'Afrique, en particulier dans le cadre de l'Agenda 2063 et de son premier Plan décennal de mise en œuvre (2014-2023).

258. Une délégation a relevé que de nombreux obstacles mis en évidence dans le rapport étaient étroitement liés, soulignant que la réalisation de la paix et de la sécurité restait un problème et que sans elles, le développement serait impossible. À cet égard, il fallait coordonner et renforcer les liens de partenariat avec les pays souhaitant venir en aide à l'Afrique. Cette délégation a toutefois fait observer que contrairement à ce qui était indiqué au paragraphe 121 du rapport en ce qui concerne l'appui offert par le système des Nations Unies pour assurer un financement prévisible des opérations de paix de l'Union africaine, le Conseil de sécurité n'était pas responsable des décisions de financement, la responsabilité de mobiliser des ressources incombant à d'autres organes.

259. Une délégation a estimé que des ressources suffisantes devraient être, selon une approche globale, allouées à toutes les parties prenantes afin d'assurer la mise en œuvre pleine et effective du NEPAD, de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

Une autre délégation a appelé la communauté internationale à honorer les engagements qu'elle a pris pour aider l'Afrique. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la diminution prévue des financements du Groupe de la Banque mondiale affectés à l'Afrique subsaharienne par l'Association internationale de développement et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, comme l'indique le paragraphe 97 du rapport, et a exprimé l'espoir que des efforts supplémentaires seraient faits pour mobiliser l'aide en faveur de l'Afrique à court et à moyen terme.

260. En ce qui concerne l'absence d'un cadre d'évaluation mentionnée au paragraphe 112 du rapport, une délégation a souligné qu'il serait difficile d'attribuer l'appui apporté par l'ONU au NEPAD, à l'Agenda 2063 et au programme 2030 sans un tel cadre, et que celui-ci devait être mis en place d'urgence. On a fait observer que le rapport devrait exposer en détail les activités réservées au NEPAD et à l'Agenda 2063.

261. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait prêter toute l'attention voulue et apporter un appui coordonné à la mise en œuvre des engagements relatifs à la jeunesse et à l'autonomisation des femmes, conformément au thème de l'Union africaine pour 2017 : « La valorisation du dividende démographique par des investissements consacrés à la jeunesse ». Une délégation a déclaré que l'Afrique était un continent jeune et qu'il était important de prêter attention à la jeunesse, notant qu'il n'y avait pas suffisamment de politiques mises en place pour les jeunes.

262. Une délégation a posé des questions au sujet du rôle que jouait le Bureau dans l'examen des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. Une autre question a été soulevée par une délégation au sujet du rôle des Nations Unies dans l'appui à l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures.

263. Une délégation a indiqué qu'une réunion sur l'agro-industrie avait été convoquée par le Président du Conseil économique et social à Victoria Falls (Zimbabwe), en avril 2017, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Une délégation a également indiqué qu'un forum sur l'Afrique et le Bélarus avait été organisé en juin 2017 en vue de renforcer le partenariat stratégique. Une délégation a noté qu'au Forum de coopération sino-africaine tenu en 2015, 10 plans de coopération dans le cadre de l'Agenda 2063 et du NEPAD avaient été annoncés en vue de renforcer la coopération entre la Chine et l'Afrique.

264. S'agissant du paragraphe 5 du rapport, une délégation a demandé un complément d'information sur les projets d'infrastructure qui seraient financés par la Banque mondiale. En ce qui concerne le paragraphe 65, des éclaircissements supplémentaires ont été demandés sur les ateliers organisés par le Département des affaires économiques et sociales et la Commission économique pour l'Afrique. En particulier, des précisions ont été demandées quant à la manière selon laquelle les capacités des organismes nationaux de statistique africains avaient été renforcées.

265. En ce qui concerne le paragraphe 119 du rapport, une délégation a proposé d'en modifier la formulation pour la conformer au libellé convenu, à savoir : « éliminer tous les types de traite d'êtres humains et résoudre les problèmes posés par le trafic illicite de migrants ».

266. Une délégation a estimé que le Bureau devait être doté de toutes les ressources, en particulier au titre du budget ordinaire, qui lui étaient nécessaires pour s'acquitter de son mandat, et souligné l'importance d'une répartition équitable et équilibrée de ces ressources entre les divisions du Bureau.

Conclusions et recommandations

267. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'appui des Nations Unies au NEPAD et recommandé à l'Assemblée générale de faire siennes les conclusions et recommandations formulées aux paragraphes 114 à 127 du rapport (E/AC.51/2017/12), en conformité avec les mandats intergouvernementaux.

268. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire état de façon détaillée, dans ses futurs rapports, des résultats auxquels la réalisation des objectifs du NEPAD aura permis d'aboutir.

269. Le Comité a également recommandé à l'Assemblée générale de demander une nouvelle fois aux organismes des Nations Unies de renforcer la cohérence de leurs activités en faveur du NEPAD, compte tenu des modules convenus du Mécanisme de coordination régionale, et appelé ces organismes à continuer de prendre en compte les besoins particuliers de l'Afrique dans toutes leurs activités normatives et opérationnelles, notamment dans le cadre du financement des programmes et des projets, de la mobilisation des ressources et de l'aide humanitaire.

270. Le Comité a en outre recommandé à l'Assemblée générale de demander aux organismes des Nations Unies de continuer à œuvrer en étroite coordination avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, qui est l'organe technique de l'Union africaine, et avec d'autres groupes de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD, afin de continuer d'appuyer le partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 et l'Agenda 2063.

271. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'insister sur la nécessité, pour les organismes des Nations Unies et les organes intergouvernementaux, de continuer à prendre en considération les vues, les observations et les suggestions des organisations régionales et sous-régionales, y compris l'Union africaine, lors de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions, en particulier dans les domaines de la médiation, de la prévention des conflits et de la paix et de la sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies.

272. Le Comité a également recommandé que le Secrétaire général continue de faire état, dans ses rapports sur le NEPAD, non seulement de la tenue de séminaires, d'ateliers et de réunions, mais aussi d'autres mesures concrètes et des résultats tangibles concernant l'appui apporté par les organismes des Nations Unies aux projets du NEPAD dans l'ensemble de l'Afrique, tout en soulignant qu'il conviendrait de renforcer encore, dans les prochains rapports, l'accent mis sur les effets, tant quantitatifs que qualitatifs, des activités menées par les entités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD.

273. Le Comité a félicité le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que les prochains rapports sur le NEPAD continuent de rendre compte des activités que mène le Bureau dans le domaine de la sensibilisation et des travaux d'analyse, de la cohérence et de la coordination et de la facilitation des débats intergouvernementaux concernant l'appui fourni par le système des Nations Unies au NEPAD.

274. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de rendre compte, dans son rapport sur le NEPAD, des activités qu'il

mène en vue d'aider les pays à répondre aux préoccupations concernant la protection des femmes et des enfants, notamment contre les violences sexuelles.

275. Le Comité a souligné qu'il importait que les organismes des Nations Unies maintiennent leur appui à la région pour que soient relevés les défis liés à la gouvernance, aux jeunes, à l'extrémisme et au terrorisme, et recommandé que le Secrétaire général en rende compte dans son rapport.

276. Le Comité s'est dit conscient de l'importance que revêtait, pour l'Afrique, le développement des infrastructures et a recommandé à l'Assemblée générale de prier à nouveau le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mobiliser l'appui du système des Nations Unies dans ce domaine, dans le cadre des initiatives des communautés économiques régionales.

277. Le Comité a souligné qu'il fallait poursuivre la mise en œuvre des activités liées au mécanisme de suivi et recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de s'assurer que ses futurs rapports sur le NEPAD continuent d'en rendre compte.

Chapitre IV

Rapport(s) du Corps commun d'inspection

Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies

278. Le Comité a repris son examen du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies » (voir [A/70/686](#)), ainsi que des observations du Secrétaire général et de celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ce rapport (voir [A/70/686/Add.1](#)), qu'il avait décidé de reporter lors de sa cinquante-sixième session (voir [A/71/16](#)).

Débat

279. Le débat que le Comité a consacré au rapport du Corps commun d'inspection à sa cinquante-sixième session est consigné dans le rapport sur les travaux de cette session ([A/71/16](#), sect. IV).

Conclusions et recommandations

280. Le Comité s'est félicité que le Corps commun d'inspection ait recommencé à lui soumettre ses rapports pour examen et a réaffirmé qu'il avait notamment vocation à aider le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à examiner les questions de coordination. Il a recommandé que l'Assemblée prie instamment le Corps commun d'inspection de redoubler d'efforts pour lui présenter les rapports qui relevaient de sa compétence.

281. Le Comité a souligné qu'il importait d'appliquer toutes les recommandations du Corps commun d'inspection approuvées par les organes intergouvernementaux et recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inviter les chefs de secrétariat des organisations participantes à continuer d'informer les organes intergouvernementaux concernés de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations reçues du Corps commun.

282. Le Comité a pris note du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies » ([A/70/686](#)) et recommandé que l'Assemblée générale approuve les recommandations qui y figurent et demande au Secrétaire général de faire en sorte, selon qu'il sera utile, qu'elles soient appliquées intégralement et effectivement dans les meilleurs délais.

283. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de mieux mettre à profit les compétences internes pour les évaluations à mener dans les différentes entités du Secrétariat, en mobilisant en particulier l'expérience que possèdent les instances de contrôle interne et externe, notamment le BSCI, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection.

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Comité

284. Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social et au paragraphe 2 de la résolution 34/50 de l'Assemblée générale, le Comité doit présenter au Conseil et à l'Assemblée, pour examen, l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session, ainsi que la documentation nécessaire.

285. Dans sa décision 1983/163, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, avant qu'ils adoptent des décisions, toute demande de documentation que le Secrétariat ne serait pas en mesure de satisfaire dans les délais prévus et dans les limites des ressources approuvées, et d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sur les cas où des documents risquaient de faire double emploi et sur ceux où il serait possible de regrouper ou de fondre des documents portant sur des sujets similaires ou apparentés, afin de rationaliser la documentation.

286. L'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Comité, présenté ci-après, a été établi à partir des textes adoptés par les organes délibérants et sera complété à la fin de la session en cours compte tenu des recommandations adoptées par le Comité.

Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Comité

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :

- a) Exécution du programme;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2016-2017

- b) Planification des programmes;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le premier volet du projet de cadre stratégique pour la période biennale 2020-2021 : plan-cadre et sur le deuxième volet : plan-programme biennal (conformément aux résolutions 59/275, 62/224 et 71/6 de l'Assemblée générale)

- c) Évaluation.

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa cinquante-cinquième session concernant l'évaluation du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 70/8 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le

Comité à sa cinquante-cinquième session concernant l'évaluation du programme de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (résolution 70/8 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa cinquante-cinquième session concernant l'évaluation du programme de la CNUCED (résolution 70/8 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa cinquante-cinquième session concernant l'évaluation du programme du Centre du commerce international (résolution 70/8 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa cinquante-cinquième session concernant l'évaluation du programme de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (résolution 70/8 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa cinquante-cinquième session concernant l'évaluation du programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (résolution 70/8 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa cinquante-cinquième session concernant l'évaluation du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (résolution 70/8 de l'Assemblée générale)

4. Questions de coordination :

- a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;

Documentation

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2017 (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social)

- b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (résolution 59/275 de l'Assemblée générale)

- 5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
- 6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session.
- 7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-huitième session.

Annexe

Liste des documents dont le Comité était saisi à sa cinquante-septième session

A/71/6/Rev.1	Plan-programme biennal et priorités pour la période 2018-2019
A/72/84 , Corr.1, Corr.2 et A/72/84/Add.1	Rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019
	Chapitres pertinents (publiés en fascicules) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019
A/72/6 (Sect. 3)	Affaires politiques
A/72/6 (Sect. 12) et Corr.1	Commerce et développement
A/72/6 (Sect. 15)	Établissements humains
A/72/6 (Sect. 29E)	Bureau de l'informatique et des communications
A/72/6 (Sect. 34)	Sûreté et sécurité
A/72/73/Rev.1	Rapport du Secrétaire général sur le projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (article VII et annexe)
A/72/72	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale
E/2017/55	Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2016
E/AC.51/2016/2	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement
E/AC.51/2016/3	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'Examen triennal de l'application des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du programme du Bureau de la coordination des affaires humanitaires
E/AC.51/2017/12	Rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
E/AC.51/2017/2	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

E/AC.51/2017/3	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
E/AC.51/2017/4	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
E/AC.51/2017/5	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de la Commission économique pour l'Europe
E/AC.51/2017/6 and Corr.1	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Département des affaires politiques
E/AC.51/2017/7	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Cabinet du Secrétaire général
E/AC.51/2017/8	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique des commissions régionales
E/AC.51/2017/9	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
E/AC.51/2017/10	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour 2017
E/AC.51/2017/11	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires
A/70/686	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies »
A/70/686/Add.1	Note du Secrétaire général communiquant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du corps commun d'inspection intitulé « Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies »
E/AC.51/2017/L.3	Note du Secrétariat sur l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-huitième session du Comité (résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2017/L.4 et Add.1 à 24	Projet de rapport du Comité
E/AC.51/2017/INF/1	Liste des participants

